



RAPPORT D'ÉTAPE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DE LA CITES

Préparé pour la 78^{ème} session du Comité permanent de la CITES

- - - - -

Partie : République Démocratique du Congo

Période de rapport : Janvier 2022 – Octobre 2024

Octobre 2024

SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI

En référence au plan d'action national pour l'ivoire produit en avril 2015, fruit d'un processus participatif de toutes les parties impliquées au niveau de secteurs étatiques, privés et société civile, la République Démocratique du Congo a produit son premier Plan d'Action National pour l'Ivoire, en sigle PANI. Il s'en est suivi les rapports d'autres exercices, à savoir de 2016, 2017 , 2018-2021.

Notons que les différents rapports PANI (2018- 2019 et 2018- 2021) ont été produits en corrélation directe avec la tenue respectivement des 70^e et 74^e sessions des Comités Permanent de la CITES. Cependant, à titre de rappel et suite au défis et conséquences directes et indirectes de l'émergence de la "Pandémie COVID 19, il n'a pas été possible à la RDC de produire son rapport de mise en œuvre pour l'exercice 2020 – 2021. Cette situation a été reprochée à la RDC bien que la raison fondamentale de non transmission était bien fondée.

Au cours de la 77^{ème} session du Comité Permanent tenue à Genève du 6 au 10 novembre 2023, la RDC a avancé son souhait de présenter son rapport d'étape 2022–2023 à la 78^{ème} session du Comité Permanent (qui sera tenue en février 2025) à cause de problèmes liés aux conflits dans sa partie Est qui, d'une part, rendent inactives certaines activités et d'autres part, l'inaccessibilité à certaines zones (voir SC 77 Doc.34). Après examen de l'argumentaire combien pertinent par le Comité Permanent, ce dernier lui a accordé une dérogation de le présenter au plus tard le 1^{er} avril 2024 (voir page 65 du compte rendu résumé de la 77^{ème} session du Comité permanent tenue à Genève du 6 au 10 novembre 2023). C'est exactement dans ce cadre et plus particulièrement dans le souci d'accélérer la production du rapport PANI, que le Secrétariat général de la CITES a initié une mission qui a séjourné à Kinshasa /RDC du 19 au 21 mai 2024 afin d'appuyer et de sensibiliser d'avantage les autorités et toutes les autres parties impliquées à différents niveaux sur l'urgence de transmettre le dit rapport. Ce dont la RDC remercie le Secrétariat.

En effet, le présent rapport de progrès de mise en œuvre du PANI, exercice 2022 – 2024, est développé en conformité avec les lignes directrices du Comité Permanent de la CITES adressées aux Etats Parties dans le cadre du processus d'élaboration de leurs Plans Nationaux pour l'ivoire et leur mise en œuvre. Ce fut lors de la soixante dixième session (SC 70 ; Sotchi en octobre 2018) et il a été retenu que ces Plans doivent refléter 28 actions regroupées dans les 6 piliers ci-après :

- Législation et réglementation ;
- Enquêtes et poursuites judiciaires ;
- Renseignements liés aux crimes ;
- Coopération nationale et internationale en matière de crime contre la faune ;
- Opération d'application de la loi ; et
- Sensibilisation et communication.

Une liste d'acronymes (**voir Annexe 1**) apporte des explications sur quelques termes employés dans le présent rapport.

État d'avancement des activités

➤ ***Des progrès réalisés***

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PANI sont résumés en ces termes :

- 7 des 28 actions du PANI sont classées comme « réalisées » ;
- 16 des 28 actions du PANI sont classées comme « substantiellement réalisées » ;
- 4 des 28 actions du PANI sont classées comme « en bonne voie » ;
- 1 des 28 actions du PANI classée comme « en progrès partiels » ; et
- 0 des 28 actions du PANI est classée comme « dans l'attente de la réalisation d'une autre action ».

Les statistiques susmentionnées démontrent donc que 25% d'activités sont classées « réalisées », 57% d'activités sont classées « Substantiellement réalisées », 14% « en bonne voie », et près de 4% « en progrès partiels ».

➤ ***Des principales réalisations***

Parmi les principales réalisations depuis le dernier rapport de progrès, on peut notamment mentionner :

Dans le cadre de la législation et la réglementation, il y a eu :

- En 2023, trois sessions ont été organisées, lesquelles ont eu comme résultat la rédaction du Guide de Référence Rapide à l'usage des acteurs de la chaîne pénale dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces protégées et aux ressources naturelles. (RIACM & WIRE).
- En 2023, discussion sur un partenariat avec d'autres structures se trouvant dans les Pays membres de ces organisations régionales et travaillant pour la protection de la faune telles que : NRCN en Ouganda, LATF en Zambie, WCP en Zambie et PALF à Brazzaville ;

Concernant les enquêtes et poursuite judiciaires, on note :

- Du 21 – 22 août 2023 : Formation certifiante à Kinshasa de 80 cadres et agents de l'ICCN et de la Direction de Conservation de la Nature (DCN) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable sur la lutte contre la criminalité faunique, par l'ONG Juristrale et le Centre de Recherche Interdisciplinaire en Droits de l'Environnement (CRIDE) de l'Université Pédagogique Nationale ;
- Septembre 2023 : Formation de 70 agents de la DGDA, RVA, OCC et DGM basés à Kinshasa et dans les provinces sur l'amélioration de l'application de la loi par l'amélioration de l'identification des espèces et permis CITES et la compréhension des Droits Humains ;

Concernant les renseignements liés aux crimes,

- Avril 2022 : Mise en place d'un réseau fonctionnel, par l'ONG "Conserv Congo", dans les 26 provinces de la RDC, de plus de 200 informateurs qui lancent des alertes. Ce réseau des points focaux volontaires est connecté à des équipes

d'enquêteurs / investigateurs dans les 26 chefs-lieux des Provinces.

Dans le cadre de coopération nationale et internationale en matière de crime contre la faune, l'ICCN a réussi à obtenir notamment :

- Le rapatriement en République Démocratique du Congo de 38 spécimens vivants de petits Singes (Cercopithèques, Cercocèbes, etc.) saisis en date du 04 Décembre 2023 à l'aéroport de Lomé au Togo par le personnel du service togolais d'application de la loi. Cette cargaison illicite a été saisie, conditionnée puis transférée dans le centre de réhabilitation (Sanctuaire Jack au Katanga) sous l'appui de PASA.
- Participation au « symposium international des luttes contre la criminalité des espèces sauvages et le cadre de développement des politiques et lois-types sur la criminalité internationale » organisée à ROSWELL, NEW MEXICO, USA en Juin 2023. A l'issue de ce symposium, il a été suggéré la création d'une juridiction spéciale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, à compétence territoriale nationale et à laquelle est rattaché un parquet spécial. A ce paquet sera associée une coordination nationale de diverses luttes et des laboratoires certifiés de médecine légale ;
- Dans le cadre de la coopération régionale, une formation sur l'inspection de la faune sauvage aux frontières a été organisée par l'Académie Internationale d'Application de la Loi « ILEA Gaborone » en faveur des cadres des administrations et services publics des Pays membres de la SADC en matière de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire en Août et Septembre 2023, à GABORONE/ BOTSWANA.

Dans le cadre des opérations d'application de la loi,

En 2022

- Mars 2022 : Un deuxième cycle de renforcement de capacité d'intervention opérationnelle d'éco gardes, dans le cadre de la collaboration ICCN et partenaires, a eu lieu dans les sites ci-après : Réserve de faune à Okapi (formation de 50 formateurs et 130 éco gardes par SPA – WCS), Parc national de la Garamba (formation des chefs de section par SPA – APN), Parc national de l'Upemba (formation d'une soixantaine d'éco gardes par SPA – FPF), Parc national de la Salonga (remise à niveau d'une soixantaine de gardes par SCHENGETA – WWF). Les lauréats issus de différents sites susmentionnés ont été dotés d'une tenue de brousse (casquette, pantalon, chemise, bottines, chaussettes) et des kits de campagne (matelas, imperméables, sacs de couchage,).
- Mai 2022 : Saisie de 938 kg d'ivoire cachés dans une résidence à Kinshasa par exécution d'un mandat de perquisition.
- Juillet 2022 : Saisie de plus de 817,85 kg de pointes d'ivoire à ARU en RDC.
- Novembre 2022 : Saisie d'environ 30 kg de pointes d'ivoires à Matadi dans la Province du Congo Central.
- Décembre 2022 à UVIRA : Saisie de 2000 kg d'ivoires qui portaient la marque « CITES République du Burundi » et qui proviendraient du Burundi. La saisie de

cette cargaison a été le fruit d'une collaboration PNC- ICCN-Conserv Congo. Les prévenus ont été déférés à la justice.

En 2023

- 5 éco-gardes ont été envoyés à Kitabi au Rwanda pour la formation en gestion des aires protégées (Durée : 3 ans). Notons que deux de ces lauréats sont déjà opérationnels au Parc National de la Garamba.
- 3 éco-gardes ont été formés, à Garoua/Cameroun, pour une durée d'un mois, sur les thématiques ci-après : (a) cartographie, (b) santé animale et humaine, (c) la gestion des aires protégées, (d) mise en œuvre de la CITES dans les aires protégées et (e) le Droit de l'Homme dans les aires protégées.
- 4 cadres techniques des parcs nationaux ont suivi une formation sur la gestion et prévention des incendies dans les aires protégées en Italie pour une durée d'une semaine.
- Saisie de 75,5 kg de pointes d'ivoire à Bunia : dossier dont le suspect est non autrement identifié.
- Saisie de 164 Kg d'Ivoires dont 134 Kg par Congo Conserv et 30 Kg par PNG (15 à la barrière écologique de PK Eléphant ou Route 4, et 15 Kg saisis à Tadu).

S'agissant de la sensibilisation et la communication,

- A titre de communication, il a été organisé des émissions pour un total de 520 diffusions et rediffusions portant sur la criminalité faunique à travers cinq radios communautaires partenaires en raison de 52 diffusions par an (toutes les espèces protégées du parc national de la Garamba incluses). Ces émissions d'information et de sensibilisation se sont déroulées en province de Haut-Uélé dans les principaux centres ci-après : ABA, FARADJE, TADU (SAMBIA), DUNGU et WATSA.
- Au total 345 personnes ont été sensibilisées sur comment vivre en harmonie avec l'Eléphant et les autres espèces fauniques.

SECTION B : Évaluation sommaire des actions (degrés d'avancement attribués)

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
1. Législation et réglementations	1.4. Œuvrer pour l'harmonisation au niveau régional (COMIFAC, SADC, etc.) des dispositions pénales en matière de braconnage et de la lutte contre le commerce de l'ivoire		1.2. Elaborer au moins 4 mesures d'application de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature. 1.3. Elaborer un arrêté national de fermeture du marché d'ivoire	1.1. Revisiter certains articles de la loi 082- 002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse.		

2. Enquêtes et poursuites judiciaires						
--	--	--	--	--	--	--

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
	2.1 Renforcer les capacités des magistrats des cours et tribunaux et ceux des parquets, du personnel judiciaire ainsi que des cadres des administrations et services publics en matière de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire. 2.2. Mettre en place un système de collecte de données sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant, ainsi qu'un mécanisme de gestion et de suivi des contentieux sur la faune en général 2.3 Assermenter les cadres ayant à leur charge la lutte anti braconnage.	2.4 Multiplier les audiences foraines des procès impliquant le braconnage et le trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants. Assurer la médiatisation de ces audiences et une large diffusion des jugements de condamnation des auteurs d'actes de braconnage et trafic de l'ivoire et autre spécimen d'éléphants				

3. Renseignements liés aux crimes	3.1 Nommer les points focaux de l'Administration et de l'ICCN en Provinces et renforcer leurs capacités en matière de renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés au braconnage	3.2 Mettre en place une Unité spécialisée pluridisciplinaire (la Task force) dans le démantèlement des réseaux de trafic de l'ivoire (identification et éradication des braconniers et des marchés d'ivoire, des sources d'approvisionnement en armes et munitions sur l'ensemble du territoire) 3.3 Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des opérations de renseignements et enquêtes 3.4. Inventorier les stocks d'ivoire existants et développer, au niveau national, un système fiable de stockage et de gestion de l'ivoire confisqué				
---	---	--	--	--	--	--

4. Coopération nationale et	4.4 Appuyer les services de lutte contre le braconnage en équipements et matériaux pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques	4.1 Formaliser la mise en place d'une Unité de coordination nationale (UCN) de lutte contre la criminalité faunique conformément aux recommandations du PAPECALF 4.2 Améliorer la coopération en matière de détection de la contrebande de la faune aux postes frontaliers 4.3 Elaborer et mettre en place au moins 2 accords de partenariat entre les services de lutte contre le braconnage des pays frontaliers (Ouganda, Tanzanie, etc.) et ceux de la RD Congo 4.5 Créer un cadre d'échange et de partage d'expériences entre les pays au niveau sous régional 4.6. Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (CITES/ETIS, INTERPOL, etc.) 4.8. Renforcer la coopération bilatérale	4.7 Elaborer au moins 5 protocoles d'accord avec les transporteurs (compagnies aériennes, terrestres, maritimes, etc.) impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire.			
Internationale en matière						

de crime contre la faune		et multilatérale permettant de lutter contre le braconnage des éléphants dans les aires protégées transfrontalières				
--------------------------	--	--	--	--	--	--

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
5. Opérations d'application de la loi		5.1. Renforcer les capacités d'intervention des équipes de patrouille et des services décentralisés (équipements, logiciels, etc.) 5.2 Renforcer la formation du				

		personnel de gestion des aires protégées dans l'utilisation efficace des données de suivi collectées dans la gestion des aires protégées (SMART) 5.3 Procéder au démantèlement de réseaux et des marchés d'ivoire restants (ateliers des ivoiriers) et appui à la mutation de l'ex-UNARICO en ADN				
--	--	---	--	--	--	--

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
6. Sensibilisation et communication	6.5 Mettre en place une cellule de gestion des conflits homme- animal au Katanga	6.1. Elaborer un plan de communication sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire 6.2 Promouvoir les incitations favorisant la participation consciente et active des populations locales et des peuples autochtones à la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire 6.3 Mener des missions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation durable de la diversité biologique, cas de l'éléphant avec l'appui de supports audio-visuels 6.4 Appuyer la tenue des activités relatives à l'éducation environnementale dans les villages de l'aire de répartition des éléphants et l'insérer dans les curricula scolaires				

SECTION C : Évaluation détaillée des actions

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
PILIER 1 : Législation et réglementations		
1.1. Revisiter certains articles de la loi 082-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse.	[INDICATEUR] Texte de projet de loi modifiant et complétant la loi 082-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse déposée par le Gouvernement au Parlement qui l'examine et l'adopte	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] <i>Dans l'attente de la réalisation d'une autre action</i> <u>Progrès partiel</u> - Le calendrier général de mise en œuvre est respecté. Un état de lieu a été dressé ; - Toutefois, l'option a été levée de finaliser préalablement le point 1.2. avant de poursuivre la mise en œuvre de cette activité, car les mesures d'application de la loi relative à la conservation de la nature devraient donner plus de clarté avant de réviser la loi sur la chasse. - Plusieurs dispositions de la loi 082- 002 du 28 mai 1982, spécialement celles relatives aux aires protégées et au commerce des espèces de faune sauvage sont abrogées d'office par l'effet de leur contrariété à la loi 014/003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la Nature en RDC qui les remplace. <u>A titre de progrès, en mars 2024, deux actions préliminaires à la révision de la loi 082/002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse ont été réalisées à travers :</u> <u>L'atelier de cadrage institutionnel et du processus de réforme de la législation congolaise sur la chasse de la faune sauvage</u> <u>La production et la validation d'un draft de Guide explicatif de cette loi en République Démocratique du Congo : Défis pour la réforme de la législation congolaise sur la chasse.</u> <u>Le forum thématique sur la Conservation Communautaire et responsabilisation des communautés locales et Peuples autochtones.</u>
1.2. Elaborer au moins 4 mesures d'application de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.	[INDICATEUR] Textes de 6 projets de décrets prioritaires portant mesures d'application de la loi 14/003 du 11 février 2014 sous examen par le Gouvernement	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] <i>En bonne voie</i> En bonne voie 6 projets de décrets ont été produits et discutés au niveau du groupe de travail, et ont été soumis à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et développement durable. Ceux-ci ont été enrichis après la phase de consultation publique des acteurs des provinces du Haut-Katanga/Lubumbashi et de la Tshopo/Kisangani à la mi-2018 ; - La coordination CITES assure le suivi auprès du Gouvernement pour la promulgation desdits décrets ; - Un arrêté ministériel N°0532/CAB.MIN/MINES/01/2019 du 23 août 2019 portant interdiction de l'exploitation artisanale dans les Domaines de Chasse de Mondo-Missa, Gangala na Bodio et Azande pris en 2019 fait référence aux articles 25 et 74 de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la Nature. Il confirme l'interdiction de l'orpaillage dans les 3 domaines de Chasse qui entourent le Parc National de la Garamba, permettant la délocalisation de cette activité en dehors des aires protégées. Ce processus est en cours. <u>L'avancement de ce projet a connu un léger ralentissement lié au contexte électoral de 2023. La coordination CITES a relancé le suivi auprès du nouveau Gouvernement.</u>
1.3. Elaborer un arrêté national de fermeture du marché d'ivoire	[INDICATEUR] Le texte du projet d'arrêté soumis à la signature du Ministre de l'Environnement et Développement Durable déposé.	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] <i>En bonne voie</i> En bonne voie - Un modèle d'arrêté a été élaboré et soumis à la signature du ministre de l'environnement et du développement durable. Ce dernier est encore sous étude au niveau du Cabinet ministériel. Avec la prise de fonction d'un nouveau ministre et l'élévation de ce ministère au rang de vice-primature, la Coordination CITES espère que cet arrêté pourrait être signé dans les meilleurs délais. <u>Le contexte électoral de 2023 a retardé le processus d'examen et signature de l'arrêté. La Coordination CITES a repris contact pour la finalisation de ce processus auprès du cabinet du nouveau ministre de l'environnement et développement durable.</u> - Application de la mesure portant interdiction de toute autorisation de commerce des

			<u>spécimens provenant des stocks d'écailles de pangolins (Manis spp) détenus en République Démocratique du Congo, conformément aux orientations fournies par la Conférence des Parties à sa 18^{ème} session (CoP18, Genève, 2019).</u> ▪ <u>Consolidation des mesures de l'engagement pour respect de la mesure portant moratoire sur les Perroquets gris en RDC, en invitant l'Interpol à procéder au suivi rapproché de ce dossier et mettre un terme à la circulation des Perroquets gris sur l'étendue du territoire national de la RDC par la lettre n° 162/CAB/MENETAT/MIN EDD/EBM/CMB/01/2024 du Ministre d'Etat et Ministre de l'Environnement et Développement Durable adressée au Gouverneur de Maniema. Notons que la province de Maniema a été réputée par le passé comme une zone d'où provenaient de grandes quantités de Perroquets gris commercialisés frauduleusement. Par la suite, le Gouverneur actuel a signé l'arrêté Non 24/117/CAB/GP.MMA/2024 du 04/06/2024 qui interdit carrément la capture, la circulation et le commerce de cette espèce). L'ouverture de Projet de Protection de Perroquets au Congo Kinshasa(P3CK) dirigé par le Couple Hart a joué actuellement un rôle très important dans la réintroduction dans la nature (après réhabilitation en quarantaine) de tout spécimen arrêté ou saisi ou confisqué des mains des potentiels trafiquants dont la tendance est actuellement en baisse en province de Maniema.</u>
1.4. Œuvrer pour l'harmonisation au niveau régional (COMIFAC, SADC, etc.) des dispositions pénales en matière de braconnage et de la lutte contre le commerce de l'ivoire	[INDICATEUR] Un modèle de Rapport soumis en novembre 2018	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie <u>Réalisée</u>	▪ Participation de la RDC à la 18ème Réunion des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), Bruxelles, 27 et 28 novembre 2018 ; ▪ De 2016 à 2021, la RDC s'est activée efficacement au niveau de la région de la SADC dans l'harmonisation des dispositions pénales en matière de braconnage et de la lutte contre le commerce illicite de l'ivoire. La SADC a élaboré la Stratégie de mise en application de la loi LEAP et d'anti braconnage, approuvée en 2015 par les ministres de l'Environnement et des Ressources Naturelles de tous les pays membres. Cette stratégie, réputée comme cadre de collaboration régionale entre les Etats membres de la SADC, avait pour objectif principal de réduire considérablement le braconnage et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages et d'améliorer les capacités de maintien de l'ordre dans la région de la SADC de 2016 à 2021. Durant cette période, les Etats membres, la RDC y comprise, étaient tenus de soumettre chaque année au

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
			Secrétariat de la SADC leurs rapports d'état d'avancement sur la mise en œuvre de ladite Stratégie (Annexe 2). <u>En 2023</u> ▪ <u>Dans le cadre du processus d'harmonisation des dispositions pénales, un Guide de Référence Rapide à l'usage des acteurs de la chaîne pénale dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces protégées et aux ressources naturelles a été produit. (RIACM & WIRE).</u> ▪ <u>Partenariat avec d'autres structures se trouvant dans les Pays membres de ces organisations régionales et travaillant pour la protection de la faune telles que : NRCN en Ouganda, LATF en Zambie, WCP en Zambie et PALF à Brazzaville.</u>
PILIER 2 : Enquêtes et poursuites judiciaires			

2.1. Renforcer les capacités des magistrats des cours et tribunaux et ceux des parquets, du personnel judiciaire ainsi que des cadres des administrations et services publics en matière de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire.	[INDICATEUR] Des articles de presse ci-dessous publiés à travers les médias : - o https://www.adiac-congo.com/content/formati-on-le-personnel-judiciaire-et-des-administrations-outilles-contre-le-braconnage - o Congo-Kinshasa: Formation - Le personnel judiciaire et des administrations outillés contre le braconnage - allAfrica.com - o Lutte contre le braconnage : Le Congo-Kinshasa forme son personnel judiciaire et administratif - VivAfrik - Actualité	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement Réalisée <u>Réalisée</u>	En 2018 : ▪ Formation de plus de 200 magistrats et agents de lutte contre la criminalité faunique dont : ▪ Formation de 40 magistrats à Kinshasa en date du 13 août 2018, organisée par TRAFFIC, avec le soutien technique de l'ONG locale JURISTRALE, à travers un atelier de synthèse finale de l'étude conjointe intitulée : " La répression des crimes fauniques en RDC : comment améliorer les poursuites judiciaires ? " ; ▪ Formation de 30 agents des services de lutte contre la criminalité faunique œuvrant à l'aéroport international de N'djili (RVA, DGDA, OCC, DGM, ICCN) par l'ONG locale JURISTRALE, avec l'appui de l'ONG étrangère WRI, dans le cadre de son Projet de Renforcement de la Gestion Environnementale et de l'Appui à la Politique de l'Afrique Centrale (SCAEMPS), financé par l'USAID, en date du 21 septembre 2018, au CEPAS à Kinshasa-Gombe. Thème de l'atelier : « renforcement des capacités des autorités aéroportuaires de N'djili à saisir les produits illégaux des espèces protégées de la faune et à poursuivre les contrevenants » ; ▪ Formation de 30 magistrats et policiers par l'ONG locale JURISTRALE, en partenariat avec l'ONG étrangère WWF, dans le cadre de son Projet conjoint ALCRIF. Cette formation, sur la lutte contre la criminalité faunique, a été organisée en date du 27 septembre 2018, à l'IPEKIN à Kinshasa-Gombe ; ▪ Sensibilisation et renforcement capacités par l'ONG étrangère AWF des acteurs publics sur les procédures judiciaires et sur les mécanismes de collaboration pour lutter contre la criminalité faunique à Mbandaka et à Goma : - Pour Mbandaka, 18 bénéficiaires dont 16 hommes et 2 femmes incluant 4 magistrats, 9 officiers de police dont 3 de la Police Judiciaire travaillant au niveau du Parquet, 1 officier militaire, 1 Représentant du Ministère de l'Environnement - Pour Goma, 9 bénéficiaires dont 6 policiers et 3 magistrats. ▪ Sensibilisation et renforcement des capacités par l'ONG étrangère AWF de 14 magistrats, 42 représentants de la police, 2 représentants des Douanes et 2 représentants de l'Office congolais de contrôle à Kinshasa. La Sensibilisation et le renforcement des capacités ont porté sur les procédures judiciaires et les mécanismes de collaboration entre les services d'application de la loi. En 2019-2020 : ▪ En mars 2019, formation par l'ONG étrangère AWF des agents chargés de l'application de la loi et de la société civile sur l'identification des espèces et produits sauvages protégés (ivoire d'éléphant, écailles de pangolin, etc.) à Mbandaka, chef-lieu de la Province de l'Equateur. Parmi lesdits agents ayant bénéficié de ladite formation, il y a eu au total 30 représentants de la police, des douanes, de la protection de L'environnement, de l'immigration et de la société civile ;
--	---	---	--

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		▪ A Kinshasa, Sensibilisation par l'ONG étrangère AWF des agents des forces armées, de la police nationale, des magistrats, et d'autres services chargés de l'application de la loi, sur le « renforcement des mesures de contrôle des produits de la faune aux frontières » : 26 représentants des forces armées (17 hommes et 9 femmes), 5 de la police, 10 de la Justice et 7 des autres services en charge de l'application de la loi ; ▪ Au Parc National de la Salonga, Formation et renforcement des capacités par l'ONG étrangère AWF des OPJ dont 23 éco-gardes (21 hommes et 2 femmes) ; ▪ Formation par l'ONG locale Juristrale de 70 éco-gardes et policiers sur le thème « Gestion de la scène de crime », dans le cadre du financement INL, à l'occasion de trois ateliers organisés à Kisangani (du 29 novembre au 2 décembre 2019, 14 policiers), à Bili (du 17 au 18 décembre 2019, 31 écogardes) et à Mbandaka (du 18 au 20 Décembre 2019, 25 personnes) ; ▪ Formation par l'ONG étrangère AWF de 109 magistrats et autres agents des administrations chargés d'application de la loi dans les Chefs-lieux de cinq Provinces dont Kinshasa, Kisangani, Boende, Bunia et Buta ; ▪ Formation par l'ONG étrangère AWF de 60 policiers (OPJ) à Kisangani, Boende Bunia et Buta ; ▪ Formation par l'ONG étrangère AWF de 25 écogardes à Buta (Bili-Uere et Rubi-télé) et à Lomako ; ▪ Formation à Kinshasa par l'ONG étrangère AWF de 16 agents de la Direction générale de l'ICCN et du Corp chargé de la sécurisation des Parcs Nationaux et réserves naturelles apparentées (CorPPN) sur l'utilisation du logiciel Cellebrite ; ▪ Sensibilisation de 104 agents de l'Office Congolais de Contrôle (OCC) commis aux frontières sur la CITES, dans le cadre de l'Opération « Thender », par le Point Focal CITES de l'Office Congolais de Contrôle en collaboration avec l'Organe de Gestion CITES, pendant les périodes et lieux suivants : le 20 octobre 2020 (Agence des Beachs : 12 agents, Agences Beachs/siège : 09 agents), le 24 octobre 2020 (Agence de Beach : 15 agents), le 27 octobre 2020 (Matadi siège : 27 agents), le 29 octobre 2020 (Muanda : 22 agents), le 18 novembre 2020 (Agence de Maluku : 12 agents) et le 02 décembre 2020 (Direction provinciale de Kinshasa : 07 agents). En 2021 : ▪ Du 22 au 23 janvier 2021, à Aru (Province de l'Ituri), formation de 23 agents douaniers commis aux frontières par le Point Focal CITES de la Direction Général des Douanes et Accises, en collaboration avec l'Organe de Gestion CITES. La formation a porté sur les thématiques suivantes : le fonctionnement de la CITES, les techniques d'enquêtes en matière d'infractions liées aux espèces CITES, les méthodes de dissimulation et les outils de l'Organisation Mondiale des Douanes en matière de lutte contre la fraude ; ▪ En mars 2021, au Parc National des Virunga, séminaire de formation des magistrats des parquets, cours et tribunaux civils et militaires afin d'appréhender le bien-fondé de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire, organisé par l'ONG étrangère Virunga Foundation ; ▪ Du 06 au 10 avril 2021, à Kinshasa, atelier de renforcement des capacités sur la mutualisation des stratégies de lutte contre toutes les formes de criminalité liées aux espèces sauvages et aux autres richesses naturelles en République Démocratique du Congo, organisé par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime en

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		<i>Collaboration avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature. Cet atelier a connu la participation des magistrats civiles et militaires, des représentants des agences impliquées dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et de lutte contre la corruption ;</i> ▪ <i>Formation, par l'ONG locale Juristrale et l'ONG étrangère AWF, de 34 magistrats sur la thématique principale : « comment concilier l'impératif de la conservation de la nature et les problèmes suscités par la criminalité faunique », organisée du 03 au 04 juin 2021 à Mbandaka, Province de l'Equateur, en RDC par les partenaires ;</i> ▪ <i>En juin 2021, à Nagero, au Parc national de la Garamba (Province du Haut-Uelé), tenue d'un Atelier de formation par l'ONG African Parks Congo, de 16 magistrats et officiers de police judiciaire de la Province du Haut-Uelé, sur la « Loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la Nature » ; formation dispensée par le Conseiller Juridique de l'ICCN ;</i> ▪ <i>De juin-décembre 2021, à Nagero, au Parc National de la Garamba, tenue des ateliers de formation à l'attention des autorités administratives et coutumières locales, des leaders communautaires, de la société civile ainsi que des étudiants du ressort du Complexe de Garamba et des zones riveraines, relatifs à la « Campagne de vulgarisation de la Loi 14/003 relative à la Conservation de la Nature en RDC » ; formation organisée par l'ONG African Parks Congo ;</i> ▪ <i>Du 1^{er} au 02 juillet 2021, à Kinshasa, Atelier sur l'implémentation du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, organisé par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime en collaboration avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature. Cet atelier a connu la participation des magistrats civiles et militaires, des représentants des agences impliquées dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et de lutte contre la corruption ;</i> ▪ <i>En juillet 2021, à Nagero, au Parc national de la Garamba, tenue d'un Atelier de formation par l'ONG African Parks Congo des magistrats et officiers de police judiciaire de la Province du Haut-Uele, sur la « gestion des scènes de crimes liés aux espèces sauvages et aux forêts » ; formation dispensée par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) ;</i> ▪ <i>Du 03 au 06 août 2021, à Kinshasa, Atelier de formation et de renforcement des capacités des magistrats et des acteurs de la chaîne pénale impliqués dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces protégées et ressources naturelles, organisé par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime en collaboration avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et l'Institut National de Formation Judiciaire (INAFORJ). 40 magistrats du Parquet et du siège de la ville de Kinshasa ont été formés sur la criminalité liée aux espèces protégées et aux ressources naturelles ainsi que sur la CITES ;</i> ▪ <i>En Novembre 2021, à Nagero, au Parc National de la Garamba, formation par l'ONG African Parks Congo d'une vingtaine des personnes venues de tous les départements dudit Parc sur la « Gestion des risques contre la corruption » ; formation organisée par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) ;</i> ▪ <i>Du 22 au 25 novembre 2021, à Kinshasa, formation sur le recouvrement des avoirs criminels, organisée par la Cellule Nationale des Renseignements Financiers</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		▪ <u>(CENAREF) avec l'appui technique de l'Office des Nations Unies contre la Droque et le Crime.</u> <u>En 2022 :</u> ▪ <u>Avril 2022 : Formation de 23 magistrats et avocats des cours et tribunaux sur les « droits de l'homme et lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages » à Kinshasa ;</u> ▪ <u>Juin 2022 : Formation des OPJ de la Police Nationale Congolaise de la ville de Bunia, en Province de l'ITURI et le Renforcement des capacités des écogardes dans leur rôle dans le système de justice pénale ;</u> ▪ <u>Août 2022 : Vulgarisation de la loi, dans les villes de Butembo et Beni, auprès des Avocats et Inspecteurs de la Police judiciaire. Cette vulgarisation a été concrétisée par la distribution de plusieurs exemplaires de la loi 014/003 portant conservation de la nature aux magistrats et juges ;</u> ▪ <u>Novembre 2022 : Renforcement de la collaboration entre les instances judiciaires de la province de Haut-Uélé et le Parc National de la Garamba dans la lutte contre la criminalité faunique.</u> ▪ <u>Décembre 2022 : Amélioration de la capacité de compréhension des acteurs judiciaires dans le traitement et la prise en charge des infractions liées aux espèces sauvages à Bunia, en Province de l'ITURI.</u> <u>En 2023 :</u> ▪ <u>Mars 2023 : Renforcement des capacités de 46 agents de la DGDA, RVA, OCC et DGM sur les techniques de gestion de la scène de crime à Kinshasa ;</u> ▪ <u>Juin 2023 : Participation au « symposium international de lutte contre la criminalité des espèces sauvages et le cadre de développement des politiques et lois-types sur la criminalité internationale organisée » à ROSWELL, NEW MEXICO, USA. A l'issue de ce symposium, il a été suggéré la création d'une juridiction spéciale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, à compétence territoriale nationale et à laquelle est rattaché un parquet spécial. A ce parquet, sera associée une coordination nationale de diverses luttes et des laboratoires certifiés de médecine légale ;</u> ▪ <u>Août 2023 : Formation certifiante, à Kinshasa, de 80 cadres et agents de l'ICCN et de la Direction de Conservation de la Nature (DCN) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable sur la lutte contre la criminalité faunique, par l'ONG Juristres et le Centre de Recherche Interdisciplinaire en Droits de l'Environnement (CRIDE) de l'Université Pédagogique Nationale ;</u> ▪ <u>Septembre 2023 : Formation des agents de l'ICCN sur l'inspection de la faune sauvage aux frontières, organisée par l'Académie Internationale d'Application de la Loi « ILEA Gaborone », en faveur des cadres des administrations et services publics, en matière de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire à GABORONE.</u> ▪ <u>Septembre 2023 : Renforcement des capacités de 70 agents de la DGDA, RVA, OCC, DGM et ONATRA, basés à Kinshasa, sur l'amélioration de l'application de la loi par l'amélioration de l'identification des espèces et permis CITES et la compréhension des Droits Humains ;</u> ▪ <u>Octobre 2023 : Mise à jour de la base de données de Juristres sur l'application de la loi;</u> <u>En 2024 :</u> ▪ <u>Février 2024 : Formation de sept(7) cadres de l'ICCN, en tant qu'Officier de Police</u>

			<u>Judiciaire (OPJ), par l'INAFORJ.</u> ▪ <u>Actuellement cette équipe est en pied d'œuvre et a mis aux arrêts et déférés devant la justice deux vendeuses de viande d'antilope, espèce totalement protégée, grâce à l'appui d'un réseau d'informateurs déployés dans les 4 zones d'intérêt dans la ville de Kinshasa.</u> ▪ <u>Renforcement des capacités des autorités en charge d'enquêtes en matière de lutte contre le blanchissement des capitaux et de financement du terrorisme du 10 au 12 Juillet 2024. Au cours de cette formation, il a été créé une unité interservices de collaboration et coopération en matière d'enquête et de poursuite liée au blanchissement des capitaux et au financement du terrorisme, en sigle "UNICEP », en exécution de l'arrêté n° 137 du 07 Février 2024 du Ministre d'état de la Justice et garde des sceaux.</u> ▪ <u>Formation des assistants en charge de la faune, la flore et celui du suivi de quota d'exportation sur le Logiciel "ACCES Data management" pour renforcer leurs capacités en suivi de consommation des quotas des essences listées en annexe II de CITES (ex Khaya spp, Pterocapus spp et Afzelia spp) de Mai – Juin 2024.</u> ▪ <u>En septembre 2024, participation de l'Organe de gestion CITES à l'atelier sur les stratégies de réduction de la demande de la CITES pour lutter contre le commerce illégal des espèces inscrites à la CITES. Cet atelier s'est tenu à Lusaka en Zambie du 11 au 12 septembre 2024.</u> ▪ <u>Formation des assistants en charge de la faune, la flore et celui du suivi de quota d'exportation sur le Logiciel "ACCES Data management" pour renforcer leurs capacités en suivi de consommation des quotas des essences listées en annexe II de CITES (ex Khaya spp, Pterocapus spp et Afzelia spp pou la flore ; les Perroquets verts et certains singes pour la faune) de Mai – Juin 2024 .</u> ▪ <u>En septembre 2024 : participation de l'Organe de gestion CITES à l'atelier sur les stratégies de réduction de la demande de la CITES pour lutter contre le commerce illégal des espèces inscrites à la CITES. Cet atelier s'est tenu à Lusaka en Zambie du 11 au 12 septembre 2024.</u>
2.2. Mettre en place un système de collecte de données sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant, ainsi qu'un mécanisme de gestion et de suivi des contentieux sur la faune en général	[INDICATEUR] Base des données disponible à l'ICCN (Cellule Juridique, PNVi, PNG, etc.)	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée Réalisée	▪ Mise à jour de la base de données du suivi des contentieux juridiques et judiciaires par l'ICCN afin de faciliter la collecte de l'essentiel d'informations sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et d'autres sous-produits de l'éléphant. ▪ Mise en place au Parc National des Virunga, grâce à l'appui de l'ONG étrangère Virunga Foundation, d'un système de collecte de données judiciaires journalières sur les poursuites judiciaires en rapport avec tous les crimes fauniques et le commerce illicite des spécimens d'espèces de faune sauvage. ▪ Mise en place, par l'ONG étrangère AWF en partenariat avec l'ICCN, d'un programme de Court Monitoring (8 Tribunaux suivis et 59 dossiers enregistrés sur la faune) pour Kinshasa, Boende, Isiro, Bunia, Mambassa, Buta de 2018 à nos jours ; ▪ Depuis 2019, mise en place d'une base de données sur le « suivi des affaires, des dossiers des arrestations réalisées par les équipes du Parc National de la Garamba et transférées à la Justice ». Ce suivi est assuré régulièrement par le Complexe de la Garamba. ▪ De juin 2018 à décembre 2021, grâce à l'appui de l'ONG étrangère Virunga Foundation, il y a eu trois condamnations liées aux crimes fauniques (lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire) commis dans le Parc national des Virunga. Les auteurs desdits crimes ont purgé leurs peines à la prison centrale de Goma.

			En 2022 – 2024 ▪ <u>L'ICCN a mis en place un système de collecte des données sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire. Ce système fonctionne de la manière ci-après :</u> - <u>Désignation des points focaux en charge de lutte contre le commerce illicite dans toutes les aires protégées du pays.</u> - <u>Elaboration des fiches des récoltes des données qui sont disponibles dans tous les sites (aires protégées). Ces fiches sont remplies par les différents points focaux puis envoyées à l'administration centrale (cellule juridique et Organe de gestion CITES). Cette dernière stocke ces informations dans une base des données et en assure le suivi</u> - <u>Suivi des contentieux judiciaires par la cellule juridique appuyée par les ONG partenaires (AWF, JURISTRALE).</u>
2.3 Assementer les cadres ayant à leur charge la lutte anti braconnage.	[INDICATEUR] Brevets remis aux participants	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie <u>Réalisée</u>	▪ En avril 2020, au Parc National des Virunga, formation et assementation de 20 éco-gardes, chargés de lutte contre les crimes fauniques, grâce à l'appui de l'ONG étrangère Virunga Foundation en collaboration avec le Corps chargé de la sécurisation des Parcs Nationaux et réserves naturelles apparentées (CORPPN) ; ▪ Le 8 décembre 2020, à Kinshasa, trois officiers militaires membres du Corps chargé de la sécurisation des Parcs Nationaux et réserves naturelles apparentées (CORPPN) ont été assementés, à la suite de la formation spéciale organisée par l'ONUDC à l'Institut National de Formation Judiciaire (INAFORJ) ; ▪ En Octobre 2021, Assementation de 5 éco-gardes du Domaine et réserve de chasse de Bili-Uéré à Buta, grâce à l'appui de l'ONG étrangère AWF ; ▪ De 2018 à 2021, le Parc national de la Garamba compte 240 éco-gardes ayant bénéficié de la formation Basic Field Ranger, dont 55 assementés, grâce à l'appui de l'ONG African Parks Congo. ▪ <u>Mars 2022 : Vingt-trois OPJ ont été formés sur les procédures de constat et de recherche des infractions en lien avec les espèces sauvages. Il s'en est suivi une cérémonie de prestation de serment et remise des brevets pour lesdits candidats à EPULU en Province de l'ITURI ;</u> ▪ <u>Mai 2022 : Dix-huit écocardes du Parc National de la Garamba, formés en qualité d'OPJ, ont prêté serment à Nagero et à ISIRO en Province de Haut Uélé ;</u> ▪ <u>Février 2024 : Sept cadres de l'ICCN ont été assementés, après avoir été formés comme OPJ, à l'INAFORJ (Institut National de Formation Judiciaire) à Kinshasa.</u>

2.4 Multiplier les audiences foraines des procès impliquant le braconnage et le trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants. Assurer la médiatisation de ces audiences et une large diffusion	[INDICATEUR] Numéro du dossier RMP :1060/PR022/AMR Disponible au Tribunal de Grande instance de Buta, Chef-lieu de la Province de Bas-Uele. <i>L'article publié dans le quotidien local en ligne « Le Coq de l'Est ».</i>	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] <i>En bonne voie</i> <u>Substantiellement Réalisée</u>	- Le dossier RMP : 1060/PR022/AMR : Ministère Public contre le prévenu X a abouti à un jugement de condamnation à 12 ans de servitude pénale (emprisonnement) en date du 24 septembre 2021 (Voir le jugement du Tribunal de grande instance de Buta). - De juin 2018 à décembre 2021, il y a eu trois condamnations liées aux crimes fauniques (lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire), les auteurs desdits crimes ont purgé leur peine à la prison centrale de Goma ; - De décembre 2019 à Août 2021, 2 audiences foraines ont eu lieu à Garamba, Territoire de Faradje et de Dungu : Sur 48 prévenus poursuivis, au Total 41 condamnations allant de 6 mois à 10 ans de servitude pénale. Deux prévenus ont été acquittés, quatre ont été acquittés. Un prévenu s'est évadé, mais a été arrêté par les équipes du Parc en mars 2022. Le Parc national de la Garamba a assuré la couverture médiatique de ces
---	--	--	---

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
des jugements de condamnation des auteurs d'actes de braconnage et trafic de l'ivoire et autre spécimen d'éléphants	https://lecoqdelest.com/?p=3589& RP : 119/2020 disponible au Tribunal Militaire de Garnison de Kamina. Page magazine de la télévision locale RTGA du 03 mars 2021 à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage	Audiences, grâce à l'appui de l'ONG African Parks Congo. Un article a été publié dans le quotidien local en ligne « Le Coq de l'Est ». https://lecoqdelest.com/?p=3589&. - Le mercredi 24 février 2021, le Tribunal Militaire de Garnison de Kamina (Province du Haut-Lomami), en audience foraine, a condamné à 20 ans de servitude pénale et au paiement des dommages-intérêts de 25 000 \$ (vingt-cinq mille dollars américains) au bénéfice de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), à titre de réparation pour les préjudices subis, le prévenu Lunda Ngandu Rombo, grand braconnier ayant procédé à l'abattage systématique d'éléphants pendant plus huit ans au Parc national de l'Upemba pendant plus de huit ans. Cette condamnation a été largement diffusée à la télévision locale (Télévision RTGA) à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage du 03 mars 2021. - Octobre 2022 à juin 2023 : Suivi judiciaire des dossiers suivants, à Boende, dans la Province de la Tshuapa : - RMP 0127/MNB/22 : RP 052/22 ; - RMP 899 - ETULI LOKOMBA ; - RMP 899 - EFAMBE BONDELE ; - RMP 900 - BONKIKI ELADJI ; - RMP 901 - EKOTO BOANDA ; - RMP 902 - ISOMPA BOOKA. - RMP 0127/MNB/22 : RP 052/22 du Ministère Public contre Messieurs Museya ngundu Guy, Monzo Mozobo Pierre et Lokaba Mungomba Dominique. Tous trois poursuivis pour braconnage des espèces de faune, violation de l'aire protégée et introduction d'une arme de guerre dans l'aire protégée. - RMP : 1060/PR022/AMR : Ministère Public contre l'inculpé Batule Bayikumboli Paul, poursuivi pour braconnage armé (jugement rendu et signifié fin 2022) ; <u>Les prévenus, dont dossiers judiciaires cités ci-haut, ont été accusés de chasse, capture et de transport des espèces de faune sauvages totalement protégées (articles 14, 78 et 79 de la loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature). Ces dossiers qui sont encore d'actualité sont suivis de près par l'ICCN et les partenaires d'appui.</u> - Audience foraine organisée à Beni contre le braconnage d'éléphants par des militaires dans le Parc National de la Maïko, en ITURI et au NORD KIVU ; - Tenu d'une Chambre Foraine à Butembo pour abatage des éléphants à Walikale/Nord Kivu et à Opienge/Bafwasende en Province de l'ITURI ; - Mobilisation des instances judiciaires pour améliorer la réponse pénale aux infractions liées à la conservation de la nature commises dans la RFO ; - Novembre 2023 : Appui à l'organisation des audiences foraines sur les cas de flagrance d'abattage d'un éléphant dans le Parc de la Maïko à Manguredjipa et la saisie des Ivoires à Kindu et à Butembo.
PILIER 3 : Renseignements liés aux crimes		

3.1 Nommer les points focaux de l'Administration et de l'ICCN en Provinces et renforcer leurs capacités en matière de renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés au braconnage	[INDICATEUR] ▪ Décisions d'affectations des coordonnateurs provinciaux et des responsables provinciaux des Cellules de Contrôle et Vérification Interne du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ainsi que des Coordonnateurs provinciaux et Chefs de site de l'ICCN ; ▪ Note de Service n°02/ICCN/DG/CWB/07/12/2019, du Directeur Général de l'ICCN sur la désignation des Points focaux CITES dans les sites.	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée <u>Réalisée</u>	▪ Les coordonnateurs provinciaux du Ministère de l'environnement et développement durable déjà nommés dans les vingt-six provinces de la République Démocratique du Congo, les responsables provinciaux des Cellules de Contrôle et Vérification Interne dudit Ministère, les directeurs provinciaux de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature ainsi que les chefs des sites de ce dernier, jouent d'office le rôle de points focaux en matière de renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés au braconnage. ▪ En outre, suivant la Note de Service n°02/ICCN/DG/CWB/07/12/2019, les Points focaux CITES ont été désignés dans les aires protégées éparpillées dans les provinces de la République Démocratique du Congo. Ils sont également mis en contribution en matière de renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés aux espèces sauvages. ▪ Les responsables susmentionnés ont bénéficié de plusieurs formations de renforcement des capacités visées aux points 2.1. et 4.4. <u>En 2022 – 2024</u> ▪ <u>Deux sessions de formation ont été organisées dans les cinq sites du patrimoine mondial, en techniques de renseignement opérationnel, pour orienter et appuyer les capacités d'intervention des cellules de renseignement et investigation au niveau de ces sites (Parc National de Virunga, Parc National de la Salonga, Parc National de Kahuzi Biega, Parc National de la Garamba et Réserve de Faune à Okapi). En dehors de ces cinq parcs, il a été organisé à Upemba, Kundelungu, Bili-Uéré, une session de formation sur les renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés au braconnage.</u> ▪ <u>Ces formations ont été orientées vers :</u> - <u>La mise en place de la cartographie de routing des criminels au sein de différents paysages des aires protégées susmentionnées</u> - <u>La mise en place des systèmes de collecte d'informations via l'utilisation des capteurs (HUMINT, les smartphones, les cartes).</u> - <u>Le mécanisme des systèmes de contrôle des produits et sous-produits de la faune à travers les fouilles au niveau des checkpoints sur les axes routiers (Paysages Garamba, Virunga, Epulu-Aru, Kahuzi-Biega, Tayna).</u> ▪ <u>Au niveau du paysage du complexe de la Garamba, l'ICCN, en partenariat avec AWF, a collaboré avec l'ONG Invisible Children pour le placement des systèmes d'alerte dans les villages périphériques du complexe pour le signalement de passage ou de présence des criminels qui ciblent essentiellement le braconnage de gros mammifères. Cette initiative a permis de larguer des équipes des écogardes, conjointement avec les services de sécurité et de l'armée, pour contrecarrer les mouvements des criminels en provenance de la région nord-est frontalière de la RDC.</u>
3.2 Mettre en place une Unité spécialisée pluridisciplinaire (la Task force) dans le démantèlement des réseaux de trafic de l'ivoire (identification et éradication des braconniers et des	[INDICATEUR] ▪ Protocole d'Accord de Collaboration Administrative pour la lutte contre le commerce illicite des espèces CITES, signé le 19 août 2002 par l'Organe de Gestion CITES, L'OFIDA (actuelle Direction	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie <u>Substantiellement Réalisée</u>	▪ Indépendamment de l'Unité invoquée au point 4.1 dont les membres font aussi partie de la Task Force, cette dernière a déjà été mise en place pour la première fois par le Protocole d'Accord de Collaboration Administrative pour la lutte contre le commerce illicite des espèces CITES, signé le 19 août 2002 par l'Organe de Gestion CITES, l'OFIDA (actuelle Direction Générale des Douanes et Accises) et l'Office Congolais de Contrôle (OCC). Le 4 mai 2018, la Task Force a été élargie à l'Autorité de l'Aviation Civile en République Démocratique du Congo, à l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo et à la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, par le Protocole d'Accord sur la Prévention et la Lutte contre le

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
marchés d'ivoire, des sources d'approvisionnement en armes et munitions sur l'ensemble du territoire)	Générale des Douanes et Accises) et l'Office Congolais de Contrôle (OCC) ; ▪ Protocoles d'Accord sur la Prévention et la Lutte contre le Trafic illicite d'espèces sauvages dans les secteurs de la poste et de transport aérien, signé le 4 mai 2018 et le 4 juin 2018 ; ▪ Projet de décret portant réglementation du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) déjà transmis au Gouvernement ; ▪ Procès-verbaux et listes des présences des réunions des membres de la Task Force ; ▪ Memorandum d'Entente signé en 2018 entre le Corps chargé de la sécurisation des Parcs Nationaux et réserves naturelles apparentées (CORPPN) et les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC)	Trafic illicite d'espèces sauvages dans les secteurs de la poste et de transport aérien. Le 4 juin 2018, elle a été encore élargie par le même Protocole d'Accord à la Régie des Voies Aériennes qui y a adhéré ; ▪ Par ailleurs, bien que fonctionnant sur base des textes juridiques épars, dont l'Arrêté ministériel n°021/CAB/MIN/EDD/AAN/WF/05/2017 du 31 août 2017 et les protocoles d'accord susmentionnés, la Task Force est en attente d'un texte réglementaire contraignant de haute portée (ordonnance du Président de la République ou décret du Premier Ministre). Un projet de décret y afférent a déjà été soumis au Gouvernement par le Ministère de tutelle ; Néanmoins, les membres de la Task Force se réunissent périodiquement autour de l'Organe de Gestion CITES et échangent régulièrement des informations et des stratégies en vue du démantèlement des réseaux de trafic d'espèces sauvages en général et de l'ivoire en particulier. ▪ D'autre part, depuis 2018, un Memorandum d'Entente a été signé entre le Corps chargé de la sécurisation des Parcs Nationaux et réserves naturelles apparentées (CORPPN) et les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) dans le cadre de la sécurisation des aires protégées, aux termes duquel des patrouilles conjointes sont effectuées dans les aires protégées entre éco-gardes de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et éléments de l'armée nationale congolaise. En 2022 : ▪ <u>Mars 2022 : une opération guidée test a été menée sur le tronçon Kinshasa – Matadi par l'équipe mixte composée de RVA, DGDA, OCC et DGM sur la lutte contre le réseau de trafic des produits de la faune sauvage orienté sur base des renseignements. Cette action a été une démonstration de la collaboration inter agences des membres de la Task Forces dans le cadre d'échange d'information, d'expertise et de compétence lors de différentes opérations (Kinshasa et différentes provinces).</u> ▪ <u>Avril 2022 : Une opération dénommée "TUNDER" a été menée avec l'appui d'INTERPOL aux frontières de la RDC avec comme résultat la récupération d'un lot important d'armes et munitions.</u> ▪ <u>Le PNKB dispose d'une unité DRB sur les différentes actions illégales dans le parc. Ceci inclut la collecte d'informations sur différents réseaux et ressources en exploitation.</u> ▪ <u>Avril 2022 : Mise en place d'un réseau fonctionnel, par l'ONG "Conserv Congo", dans les 26 provinces de la RDC, de plus de 200 informateurs qui lancent des alertes. Ce réseau des points focaux volontaires est connecté à des équipes d'enquêteur / investigateur dans les 26 chefs-lieux des Provinces.</u> ▪ <u>Tenue des réunions ordinaires fonctionnelles des acteurs des services subsidiaires (Task force de lutte contre la criminalité des espèces sauvages) pour le suivi et le contrôle des expéditions des cargaisons couverts par les Permis authentiques (février 2024 et Mai 2024,.....). Au cours de ces rencontres, un accent particulier a été mis sur le renforcement des mesures répressives, surtout en cette période où l'Organe de Gestion est en arrêt momentané du system de gestion informatique des permis.</u> ▪ <u>Deuxième réunion technique sur l'élaboration de la stratégie nationale (draft 1) de lutte contre la criminalité faunique et floristique (du 22 au 24 Mai 2024) sous financement de</u>

			<u>USAID/CARPE. Au cours de cette réunion, les différents acteurs dans la chaîne de la répression de la lutte ont clarifié les rôles et responsabilités des intervenants pour l'efficacité des actions. A l'issu des travaux, une feuille de route a été élaborée. Un consultant a été recruté pour la facilitation des travaux d'élaboration de ladite stratégie.</u> ▪ <u>Réunion Elargie de la Task Force au Projet : « Lutte contre le trafic international des espèces de la faune sauvage/INL RDC2021 » tenue au cercle Elais/Kinshasa le 06 septembre 2024. Ce projet, financé par le Bureau du Département d'Etat Américain de l'application de la loi et de la lutte internationale contre les stupéfiants (INL), a identifié comme parties prenantes au projet cinq organismes chargés de l'application de la loi qui opèrent aussi bien à l'Aéroport International de N'djili qu'au port de Matadi, à savoir : la Régie des Voies Aériennes (RVA), la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), l'Office Congolais de Contrôle (OCC), la Direction Générale des Migrations (DGM) et l'Office Nationale des Transports (ONATRA/SCTP). L'objectif principal de cette réunion est, d'une part, de présenter à l'Organe de gestion CITES pour son appropriation les acquis du projet mis en œuvre par AWF et ses partenaires, notamment la constitution et le fonctionnement de la task force composée des principales agences de contrôle et d'application de la loi aux frontières pour l'aéroport international de N'djili et le port de Matadi et, d'autre part, d'entamer des discussions autour de l'Organe de gestion sur les mécanismes de résolutions des recommandations adressées à la RDC par le comité permanent.</u> ▪ <u>Tenue des réunions ordinaires fonctionnelles des acteurs des services subsidiaires (Task force de lutte contre la criminalité des espèces sauvages) pour le suivi et le contrôle des expéditions des cargaisons couverts par les Permis authentiques (février 2024 et Mai 2024, Juin 2024...). Au cours de ces rencontres, un accent particulier a été mis sur le renforcement des mesures répressives, de contrôle et vérification des certificats d'exportation et particulièrement en cette période où l'OG est en arrêt momentané du system de gestion informatique des permis dont la remise fonctionnelle est actuellement avancée.</u> ▪ <u>Deuxième réunion technique sur l'élaboration de la stratégie nationale (draft 1) de lutte contre la criminalité faunique et floristique (du 22 au 24 Mai 2024) sous financement de USAID/CARPE. Au cours de cette réunion, les différents acteurs dans la chaîne de la répression de la lutte ont clarifié les rôles et responsabilités des intervenants pour l'efficacité des actions. A l'issu des travaux, une feuille de route a été élaborée. Un consultant a été recruté pour la facilitation des travaux d'élaboration de ladite stratégie.</u> <u>Cet atelier a été aussi une opportunité de sensibiliser et s'approprier les recommandations encore en souffrance de mise en œuvre liée principalement au Processus de l'application de l'Article XIII sous lequel la RDC est placée depuis plus de 10 ans.</u>
--	--	--	--

3.3 Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des opérations de renseignements et enquêtes	[INDICATEUR] Existence du « Centre de Coordination de l'Information Régionale (RICC) » déjà opérationnel au Parc National de la Garamba, avec sa Cellule de renseignement J2 chargée d'analyser toute information collectée sur le terrain ;	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie <i>Substantiellement réalisée</i>	En 2019, grâce aux financements de l'UE, le PNG a mis en place le « Centre de Coordination de l'Information Régionale (RICC) » déjà opérationnel. Ce Centre dispose d'une cellule de renseignement J2 qui analyse toute information collectée sur le terrain ou par des partenaires opérationnels nationaux et/ou régionaux. Son objectif principal est de développer un réseau de collecte d'informations relatives aux diverses menaces pesant sur les aires protégées de Garamba, Bili-Uélé, Chinko en RCA. L'aspect régional se justifie par la proximité des frontières entre la RDC et RCA, Soudan du Sud et Ouganda. Un certain nombre de partenariats (formels et informels) sont ainsi développés avec d'autres organisations et agences nationales et régionales (voir Action 4.6). Toutes ces informations collectées sont analysées, notamment avec l'aide de logiciels tels que iBASE (social network analysis), et rapportées par une équipe D'analystes basée à Nagero ;
---	--	--	---

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
	▪ Acquisition des matériels informatiques et de géolocalisation en 2021 grâce à l'appui de Maisha Group ; ▪ Les opérations de renseignement réalisées par le Corps chargé de la sécurisation des Parcs Nationaux et réserves naturelles apparentées grâce à l'appui matériel de Maisha Group.		▪ Plusieurs investigations sont en cours, y compris sur un réseau de braconnage transnational (RDC, Ouganda, Soudan du Sud, et pays d'Afrique de l'Ouest) et un réseau de braconnage plus localisé dans et autour du Complexe de Garamba ; mais également sur les groupes transhumants (Mbororo), groupes armés, et l'exploitation illégale de ressources naturelles (orpaillage, bois). Depuis sa mise en place en 2019, les informations du RICC ont permis de procéder à plus de 80% des arrestations réalisées par les équipes du Parc National de la Garamba ; ▪ En 2021, d'autres ressources financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des opérations de renseignements et enquêtes ont été mobilisées par les partenaires dans le cadre du Projet « Renforcement des capacités judiciaires des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic illicite des ressources naturelles », Convention de délégation UE-ONUDC n° 2017/389-329, précisement la Composante spécifique 3 du Programme d'Appui aux Reformes et Renforcement des Capacités institutionnelles de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, nommé PARCIC, financé par la Commission de l'Union européenne dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) 11^{ème} FED ; ▪ En 2021, le partenaire Maisha Group a doté le Corps chargé de la sécurisation des Parcs Nationaux et réserves naturelles apparentées des matériels informatiques et de géolocalisation pour faciliter les opérations de renseignements et enquêtes. <u>En 2022 – 2024</u> ▪ <u>Grace à la mobilisation annuelle, les fonds de African Parks issus de USAID, UE, Wildcat, ont assuré le fonctionnement efficace des opérations des renseignements et d'enquête à travers les centres de coordination de l'information régionale dont les résultats, à titre illustratif sont, entre autres :</u> - <u>La tenue d'au moins deux réunions transfrontalières sur la sensibilisation des mbororo à quitter les parcs,</u> - <u>L'entretien régulier des engins de transport aérien du quartier général du Parc de la Garamba vers les autres centres d'approvisionnement ou d'intervention,</u> - <u>Les échanges réguliers des renseignements relatifs au mouvement des criminels entre le Parc de la Garamba et la réserve de CHINGO (RCA),</u> - <u>Le suivi quotidien, à travers les CCOPs, de toutes les opérations de patrouille et de passage des criminels au sein du paysage du complexe Garamba qui permet d'orienter les interventions de répression et démantèlement des cibles identifiés.</u>

3.4. Inventorier les stocks d'ivoire existants et développer, au niveau national, un système fiable de stockage et de gestion de l'ivoire confisqué	[INDICATEUR] Document présenté aux autorités, et accessible sur : https://www.traffic.org/site/assets/files/12901/systeme-de-gestion-des-stocks-divoire-de-la-rdc.pdf	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie <u>Substantiellement réalisée</u>	▪ En mai 2020, grâce à TRAFFIC, la RDC s'est dotée d'un système national de gestion des stocks d'ivoire. L'étude a été réalisée sur « LES STOCKS D'IVOIRE D'ELEPHANT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : QUEL SYSTEME DE GESTION METTRE EN PLACE ? » par le Réseau de surveillance du commerce des espèces animales et végétales sauvages (TRAFFIC), cela grâce au financement du Project No 77594-000 : Wildlife-TRAPS (Wildlife Trafficking Response Assessment, and Priority Setting - Évaluation de la Réponse au Trafic et Établissement de Priorités) délivré par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Document présenté aux autorités, et accessible sur : https://www.traffic.org/site/assets/files/12901/systeme-de-gestion-des-stocks-divoire-de-la-rdc.pdf ; ▪ En octobre 2021, une séance de travail technique était tenue pendant deux jours (du 19 au 20 octobre 2021) entre l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et l'Activité de soutien aux forêts et à la biodiversité, financée par l'USAID/CARPE, en collaboration avec l'UNUDC, afin de passer en revue les activités prévues dans le plan de travail de FABS et identifier les priorités de l'ICCN. Cette séance a abouti, entre autres, à l'esquisse d'un cadre de collaboration (partenariat) basé sur des activités précises prises en compte, parmi lesquelles celles du PANI, notamment : la mise en place d'un système d'inventaire et de gestion des stocks d'ivoire d'éléphants et d'autres produits issus de la criminalité faunique et forestière en vue d'améliorer la conformité du pays face aux exigences de la CITES ; ▪ Du 10 octobre au 27 décembre 2021, avec l'appui de la Banque Centrale de la République Démocratique du Congo, des missions conjointes de vérification des titres et colis d'ivoire consignés à la Banque Centrale du Congo (BCC) à Kinshasa ainsi qu'auprès de ses Directions Provinciales de cinq provinces (Kinshasa, Sud-Kivu, Nord-
--	--	---	--

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		Kivu, Haut-Katanga, Tshopo) ont été effectuées par les Délégués de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), en collaboration avec ceux du Ministère des Finances. L'objectif principal de ces missions est d'identifier et de certifier chaque produit ou substance d'origine animale consignée à la Banque Centrale du Congo à Kinshasa et auprès des Directions Provinciales (Sud-Kivu, Nord-Kivu, Haut-Katanga, Tshopo). Cette opération va se poursuivre et s'étendre dans d'autres provinces de la RDC au cours de l'année 2022. <u>22 Juin au 28 Juillet 2022 : poursuite des travaux de la mission mixte pour la levée des consignations des stocks d'Ivoires dans les différents sites de la Banque Centrale du Congo au niveau national et en provinces : Kinshasa (5391,98 kg), Sud Kivu (5678,4 kg), Nord Kivu (399,4 kg), Haut-Katanga (348 kg) et Tshopo (355 kg).</u> <u>Juin 2023 à Kinshasa et en Provinces : Le projet dénommé "Strengthening the management of wildlife products in Government hands in 9 African Countries" a été mis en place pour renforcer la gestion et la sécurité de l'ivoire et d'autres produits de la faune et de la flore sauvages détenus par le gouvernement. Ce projet consiste à l'apprentissage des procédures opérationnelles normalisées et la mise en œuvre des équipements des installations dédiées au stockage. Cette activité a été le résultat de la collaboration entre l'ICCN et ses partenaires du secteur (EPIF, JURISTRALÉ et FPF).</u> <u>Septembre 2023 : EPIF a procédé, à l'aide de l'outil "Gold Standards" de la Fondation EPI, à l'évaluation des entrepôts des produits de la faune et de la flore dans l'ancienne province du Katanga, particulièrement dans les parcs nationaux de Kundelungu et Upemba. Cette action a bénéficié de la collaboration de JURISTRALÉ.</u> ▪ <u>Décembre 2023 : les agents et cadres de l'ICCN ont été formés sur la thématique « gestion des produits de la faune et des animaux vivants issus de la criminalité faunique en RDC par l'analyse situationnelle ».</u> ▪ <u>Février 2024 : JURISTRALÉ a assuré la formation des agents et cadres de l'ICCN sur le système de gestion des stocks (en sigle SMS) pour faciliter la gestion numérique des inventaires au sein des magasins de stockage des produits et sous-produits de la faune.</u>
PILIER 4 : Coopération nationale et internationale en matière de crime contre la faune		

4.1 Formaliser la mise en place d'une Unité de coordination nationale (UCN) de lutte contre la criminalité faunique conformément aux recommandations du PAPECALF	[INDICATEUR] ▪ Arrêté ministériel n°021/CAB/MIN/EDD/AAN/WF/05/2017 du 31 août 2017 portant transfert de l'Organe de Gestion CITES à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (articles 15 et 16) ; ▪ Ordonnance n°20/013 du 28 février 2020 portant création, organisation et fonctionnement d'un service spécialisé au sein du Cabinet du Président de la République dénommé « Agence Congolaise de la Transition Ecologique et du Développement Durable » ; ▪ Ordonnance n°20/013 bis du 17 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement d'un service spécialisé dénommé « Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption », « APLC » en sigle ; ▪ Décret N°15/012 du 15 juin 2015 portant création d'un Corps de la sécurisation des Parcs nationaux et réserves naturelles apparentées.	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée Substantiellement réalisée	▪ Cette unité, dénommée « Comité National CITES » a été formalisée par les articles 15 et 16 de l'Arrêté ministériel n°021/CAB/MIN/EDD/AAN/WF/05/2017 du 31 août 2017 portant transfert de l'Organe de Gestion CITES à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature. Elle regroupe dans sa composition plusieurs structures agences chargée de lutte contre la criminalité faunique notamment le Parquet Général de la République, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, l'Agence Nationale des Renseignements, la Direction Générale de Migration, la Cellule Nationale des Renseignements Financiers, la Police Nationale Congolaise, la Direction Générale des Douanes et Accises, l'Office Congolais de Contrôle, la Régie des Voies Aériennes, l'Office de Gestion de Fret Multimodal et le BCN-INTERPOL ; ▪ Il existe d'autres cadres de coordination nationale ayant un lien direct et indirect avec la criminalité faunique en particulier et celle liée aux espèces sauvages et aux forêts en général institués par l'Ordonnance n°20/013 du 28 février 2020 portant création, organisation et fonctionnement d'un service spécialisé au sein du Cabinet du Président de la République dénommé « Agence Congolaise de la Transition Ecologique et du Développement Durable » et par l'Ordonnance n°20/013 bis du 17 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement d'un service spécialisé dénommé « Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption », « APLC » en sigle. En Août 2023 ▪ <u>La collaboration interinstitutionnelle entre Police judiciaire, ANR et parquet dans la ville de Lubumbashi a permis la saisie de stocks importants d'ivoires dont 817 kilogrammes d'ivoires entreposés au parquet de Lubumbashi et 818 kilogrammes entreposés à la Banque centrale du Congo. Des dispositions de récupération sont en cours pour entreposage à la Direction Générale de l'ICCN.</u> En Avril 2024 ▪ <u>Dans le cadre de cette même collaboration interinstitutionnelle, les échanges d'informations et le suivi rapproché entre l'Organe de gestion CITES, l'ONG Conserv Congo, la police judiciaire et la douane, ont été couronnés par la saisie de 43 kilogrammes d'ivoires à Kolwezi, en attente de leur transfert à la Direction Générale de l'ICCN à Kinshasa.</u>
---	---	--	---

ACTION	ÉVALUATION	[DEGRÉ D'AVANCEMENT]	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
4.2 Améliorer la coopération en matière de détection de la contrebande de la faune aux postes frontaliers	[INDICATEUR] ▪ Nombre de cas de saisies et d'arrestations enregistrés et signalés depuis 2018 à 2021 ; ▪ Participation aux réunions de la Task Force (PV et listes des présences à l'appui) des agences habilitées à exercer aux frontières de la République Démocratique du Congo ; ▪ Décret n°036/2002 du 28 mars 2002 portant désignation des services et organismes publics habilités à exercer aux frontières de la République Démocratique du Congo, et l'adoption de l'Ordre opérationnel de mise en œuvre dudit décret instituant la Coordination des frontières terrestres ; ▪ Interactions régulières des points focaux des agences habilitées à exercer aux frontières de la République Démocratique du Congo entre eux et avec l'Organe de Gestion CITES et des acteurs de la chaîne pénale, à travers le WhatsApp group créé par l'Organe de Gestion CITES le 25 janvier 2018.	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée Substantiellement réalisée	▪ La coopération interagence a été réalisée en matière de détection de la contrebande des espèces de faune sauvages aux postes frontaliers de la République Démocratique du Congo. Plusieurs saisies d'ivoire et d'autres spécimens sauvages réalisées aux frontières et à l'intérieur de la RDC de 2018 à 2021 (Voir 5.3), illustre l'état de cette bonne coopération. ▪ Les agences œuvrant aux frontières (DGDA, OCC, DGM, AAC/RDC, etc.), participent aux réunions de la Task Force et interagissent régulièrement entre elles et avec l'Organe de Gestion CITES, le CORPPN et les acteurs de la chaîne pénale, à travers le WhatsApp group créé par l'Organe de Gestion CITES depuis le 25 janvier 2018 ; ▪ Plusieurs actes réglementaires ont été pris pour renforcer la coopération d'agences et services publics œuvrant aux frontières, entre autres le Décret n°036/2002 du 28 mars 2002 portant désignation des services et organismes publics habilités à exercer aux frontières de la République Démocratique du Congo, de l'application duquel a été adopté l'Ordre opérationnel instituant la Coordination des frontières terrestres. ▪ <u>En Juillet – Août 2023</u> ▪ <u>La collaboration entre l'ICCN et l'Université de Washington/Département de Biologie/Wasser Samuel (USA) a permis d'expérimenter la technique médico-légale (analyse ADN) sur les échantillons d'ivoire qui avaient été saisis en province (ARU, BUNIA, KASINDI, UVIRA, KASUMBALESA, KINSHASA/AEROPORT depuis 2022) afin de déterminer les zones géographiques d'origine des éléphants ayant fourni ces ivoires et identifier le réseau des criminels dans ces régions frontalières. Un rapport d'analyse est disponible (Annexe 3).</u> ▪ <u>Lancement du processus d'élaboration d'un protocole de collaboration entre la RDC et le Soudan du sud pour la mise en place d'un plan de gestion des paysages naturels transfrontaliers incluant la composante de lutte contre la criminalité faunique transnationale. Ce protocole d'accord est en examen entre les deux pays concernés (RDC et Soudan du sud).</u> ▪ <u>Réinstallation en cours du nouveau système de gestion (suivi, vérification et contrôle) des permis CITES qui sera suivi d'une formation pratique du personnel de l' OG, de la Douane et de l'Office Congolais de contrôle.</u> ▪ <u>Réunion conjointe OG /ICCN, Interpol et Délégués de l'Accord de Lusaka sur les modalités de destruction du stock de 18 Sacs d'écailles de Pangolins saisis en République du Congo à Brazzaville et rapatriés en RDC. Une stratégie a été définie pour la réalisation de cette action en vue de lancer un message fort sur l'interdiction du commerce et l'engagement de la RDC à mettre en œuvre l'article XIII de la CITES. La stratégie porte sur les actions (étapes) ci-après : levée de la décision de confiscation par le Parquet, les préparatifs logistiques de l'incinération ; une enquête active sera amorcée pour démanteler le réseau criminel responsable de ce forfait.</u> ▪ <u>Réunions tenues au mois de juin 2024 pour l'examen des modalités d'émission des Permis par rapport aux autres documents nationaux à l'exportation délivrés par l'Office Congolais de Contrôle (OCC). Un compromis fut arrêté sur la transmission d'un document dénommé "Avis favorable" de l'OG à l'OCC afin de lui permettre de clôturer à temps le processus de vérification.</u>

			▪ <u>Réunion du 18, 19, 20 mai 2024 jusqu'au mois de juillet 2024 (une fois le mois) entre l'OG et les services d'appui opérationnels (l'OCC, Douane, Interpol) sur la lutte contre la criminalité dans le cadre de la compilation du rapport de progrès 2022- 2024 de PANI. Cette réunion a facilité le complément d'informations issues de ces services pour la finalisation dudit rapport.</u> ▪ <u>Atelier d'actualisation du protocole de collaboration administrative entre l'Organe de gestion CITES et les services auxiliaires (Douanes et l'OCC) sur la lutte contre le commerce illicite des espèces de la faune et de la flore sauvage en RDC. Ce Protocole de collaboration contribue à renforcer la communication et la coordination des interventions respectives.</u>
4.3 Elaborer et mettre en place au moins 2 accords de partenariat entre les services de lutte contre le braconnage des pays frontaliers (Ouganda, Tanzanie,	[INDICATEUR] ▪ Deux accords de partenariats signés avec les pays voisins (Congo, Rwanda et Ouganda) ; ▪ Projet d'accord avec le Soudan du Sud.	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée <u>Substantiellement réalisée</u>	▪ Signature à Kinshasa, le 1^{er} mars 2019, du Protocole d'accord sur la lutte contre le braconnage dans l'espace binational Lac Télé-Lac Tumba (BILTTL), entre la République Démocratique du Congo et la République du Congo ; ▪ Signature à Kampala (République de l'Ouganda), le 30 octobre 2015 du Traité relatif à la Collaboration Transfrontalière du Grand Virunga (GVTC) sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et le développement du tourisme ; ▪ Une des activités prévues dans le cadre du RICC (voir point 3.3) est de faciliter l'élaboration d'un accord de collaboration entre la RDC et le Soudan du Sud. Après la

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
etc.) et ceux de la RD Congo			reprise progressive des échanges en 2021 entre l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature à travers le Parc National de la Garamba et les autorités sud-soudanaises, les discussions sont maintenant au niveau des Ministères concernés de chaque pays. En 2023 ▪ <u>Dans le cadre de la collaboration transfrontalière RDC-Ouganda-Rwanda, Great Virunga Transboundary collaboration, en sigle GVTC, deux réunions ont été tenues sur les questions relatives au tourisme transfrontalier : protection de deux des familles des gorilles de montagne qui font la navette entre la RDC et le Rwanda d'une part, et d'autre part la problématique de coopération en matière de répression de trafic des spécimens de la faune sauvage provenant de cette zone (bébés gorilles, grues couronnées, bec à sabot).</u> ▪ <u>Début d'un partenariat avec NRCN, qui est une organisation ougandaise, pour la lutte contre le trafic des produits et spécimens sauvages entre l'Ouganda et la RDC ainsi qu'avec WCP, une Organisation zambienne.</u>
4.4 Appuyer les services de lutte contre le braconnage en équipements et matériaux pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques	[INDICATEUR] ▪ Présence des matériels de surveillance tels que les matériels roulants, les aéronefs pour la surveillance aérienne dans les aires protégées, d'une Unité canine au Parc national de la Garamba, acquis par les partenaires pour le compte de l'Institut Congolais pour la Conservation de la nature ; ▪ Dotation d'aires protégées en matériels d'ordonnancement par le Gouvernement	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée Réalisée	▪ Entre 2019 et 2020, dotation spéciale des Parcs nationaux de la Garamba, des Virunga, de la Salonga, de la Lomami et de la Réserve de Faune à Okapis en matériels d'ordonnancement par le Gouvernement de la RDC ; ▪ En 2019, opérationnalisation d'une unité canine spécialisée dans la détection des produits de la faune sauvages, des armes et munitions au Complexe de la Garamba. Cette unité canine composée de 6 chiens et de 4 maîtres-chiens intervient pour la détection des produits illégaux de faune et des armes ainsi que pour le pistage des braconniers. En 2021, leur déploiement en soutien aux patrouilles mobiles sur le terrain a permis de réaliser deux arrestations de braconniers ; ▪ D'autres acquisitions d'équipements et matériaux pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques ont été signalées en 2019, notamment des équipements de surveillance et de contrôle de haute technologie (lunettes de vision nocturnes...), développement de la communication dans le complexe Garamba par la mise en place du système Lora. En outre, il y a pose de colliers télémétriques sur les éléphants chaque année, de façon à assurer un suivi en temps réel de 40 à 45 éléphants au Complexe Garamba ; ▪ En 2020, il y a eu acquisition de deux aéronefs pour la surveillance aérienne au Parc national des Virunga et du matériel roulant, grâce au financement mobilisé par l'ONG étrangère Virunga Foundation, gestionnaire dudit Parc, tandis qu'en septembre 2021, l'ONG étrangère AWF a acquis pour le compte du Domaine de Chasse de Bili-Uéré un aéronef de type ULM pour y faciliter la surveillance aérienne. En 2023 ▪ <u>La dotation aux agents basés aux frontières (Kampala-Goma-Kinshasa) des matériels informatiques, des guides et des kits de gestion de scène de crime afin de renforcer les enquêtes et des opérations des saisies, arrestation des trafiquants des produits et sous-produits de la faune sauvage. Cet appui a été effectué particulièrement dans les villes de Mpondwe en Ouganda et Aru, Butembo, Goma et Kinshasa en RDC.</u>

			▪ <u>Une dotation au parc national de Maïko d'un véhicule de déploiement de terrain de marque KAMAZ (en complément aux quatre autres qui avaient déjà été livrées en 2021) pour renforcer la LAB et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.</u> ▪ <u>Renforcement de la coordination des opérations de lutte anti-braconnage au parc national de la Garamba par la dotation d'un registre des immatriculations et des téléphones. Ceci permet la communication entre le terrain et le centre de coordination des opérations.</u> ▪ <u>Installation de deux barrières écologiques sur l'axe Dungu-Faradje pour le contrôle des produits de la chasse et du commerce des espèces protégées vers les centres urbains périphériques au parc national de la Garamba.</u>
4.5 Créer un cadre d'échange et de partage d'expériences entre les pays au niveau sous régional	[INDICATEUR] ▪ Présence sur le mailing List d'AFRICA-TWIX des délégués issus d'agences de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en RDC et interaction avec ceux des autres pays ; ▪ Plusieurs participations des délégués de la RDC aux réunions d'échange et de partage d'expériences entre pays organisées au niveau régional et avec les pays voisins à travers les Commissions mixtes organisées en bilatéral ; ▪ Interaction de quelques membres des agences d'application de la loi en	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée <u>Substantiellement réalisée</u>	▪ Poursuite des activités de partage d'informations dans le cadre d'AFRICA-TWIX depuis 2015 sous l'égide de la COMIFAC et avec l'appui de TRAFFIC. AFRICA-TWIX (Trade in Wildlife Information Exchange) dont l'objectif général est de faciliter l'échange d'information et la coopération entre les agences responsables de l'application de la loi dans quatre (04) pays (pilotes) membres de la COMIFAC à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo ; ▪ L'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), à travers la tenue de plusieurs ateliers à Kinshasa en 2021, met en œuvre un projet régional visant à renforcer le système de justice pénale de six États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), à savoir le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République Démocratique du Congo, le Gabon et la République du Congo, afin de prévenir, d'identifier, d'enquêter, de poursuivre et de juger plus efficacement les infractions liées aux espèces sauvages et aux forêts ; ▪ En juillet 2021, Participation de l'équipe du Parc national de la Garamba à la « Réunion des experts Pays pour l'élaboration des Plans d'Investissement Pays relatifs aux Zoonoses, Transhumance, Lutte anti-braconnage Transfrontalière, sécurité et développement durable », organisée par le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) à Douala, Cameroun ; ▪ En dehors des actions susmentionnées, la République Démocratique du Congo a participé plusieurs fois aux cadres d'échange et de partage d'expériences entre pays au niveau sous régional, notamment la réunion de Partenariat pour la Forêt du Bassin

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
	RDC avec celle de la Zambie, à travers le Whatsapp Group « Tracking RDC-ZAMBIA », créé le 12 avril 2020 ; ▪ Rapatriement de 20 spécimens vivants des singes rapatriés en février 2021 du Zimbabwe à la République Démocratique du Congo ; ▪ Rapatriement de 1800 Kg d'écailles de pangolin le 2 juin 2021 de la République Démocratique du Congo ;		du Congo en décembre 2018 organisée à Bruxelles, plusieurs réunions impliquant les bureaux du BCN-INTERPOL d'Afrique centrale, les services d'application de la loi des pays membres de la SADC, de la Collaboration Transfrontalière du Grand Virunga (GVTC) ainsi que les pays membres du Groupe d'Action contre le Blanchiment des Capitaux et financement du terrorisme des pays de l'espace CEMAC et la RDC (GABAC), organisées entre 2018 et 2021. Durant la même période, la République Démocratique du Congo a participé activement aux cadres de concertation dénommés Commissions mixtes RDC-Zambie, RDC-Angola et RDC-Congo ; ▪ Le Rapatriement de 20 spécimens vivants des singes rapatriés en février 2021 du Zimbabwe à la République Démocratique du Congo et de 1800 Kg d'écailles de pangolin le 2 juin 2021 atteste davantage l'existence d'un cadre de concertation qui a porté ses fruits au niveau régional. En 2023 ▪ <u>Au moins six réunions formelles ont été tenues à Kinshasa/RDC sur le guide de référence rapide dans le cadre de la lutte contre la criminalité et qui ont réuni divers acteurs de la chaîne pénale (magistrats, agences de renseignement,) sous l'appui de L'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).</u> ▪ <u>La RDC est dans le processus d'adhésion à la Taskforce dite Lusaka Agreement Taskforce qui regroupe les états sous le parrainage de l'Angola pour la coopération en matière de lutte contre la fraude et la criminalité dans la sous-région.</u> ▪ <u>Les activités de partage d'informations sous la coordination de la COMIFAC restent en cours. TRAFFIC et AFRICA-TWIX (Trade in Wildlife Information eXchange) continuent à en assurer l'appui afin de faciliter l'échange d'information et la coopération entre les agences responsables de l'application de la loi dans quatre (04) pays (pilotes) membres de la COMIFAC à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo.</u> ▪ <u>Symposium tenu du 25 au 27 juin 2024 sur les meilleures pratiques d'interventions sur la lutte contre le trafic illicite des espèces sauvages. Les participants ont eu à partager les connaissances et des expériences vécues, identifier les meilleures pratiques et favoriser un bon réseautage.</u> ▪ <u>Symposium tenu du 25 au 27 juin 2024, sous la coordination de AWF, avec l'appui financier de Projet INL, sur les meilleures pratiques d'interventions sur la lutte contre le trafic illicite des espèces sauvages. Les participants ont eu à partager les connaissances et des expériences vécues, identifier les meilleures pratiques et favoriser un bon réseautage.</u>

4.6 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (CITES/ETIS, INTERPOL, etc.)	[INDICATEUR] Le nombre élevé de cas de saisies et d'arrestations enregistrés et signalés de 2018 à 2021 grâce aux différents systèmes d'échange d'information mis en place depuis 2018	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] <i>En bonne voie</i> <i>Substantiellement réalisée</i>	▪ Voir les progrès réalisés dans le cadre d'AFRICA-TWIX et SADEC-TWIX avec la mise à jour régulière de mailing liste, permettant les échanges d'informations entre agences. La RDC étant également une grande fournisseuse des informations dans ce cadre-là ; ▪ La collaboration entre l'Organe de Gestion CITES et la BCN-INTERPOL se concrétise par la participation régulière du BCN-INTERPOL aux réunions de la Task Force susmentionnée et par l'organisation des opérations conjointes à Kinshasa de lutte contre le trafic des espèces sauvages, entre les années 2018 à ces jours ; ▪ En 2019, grâce aux financements de l'UE, le Parc national de la Garamba a réussi à mettre en place et à opérationnaliser le « Centre de Coordination de l'Information Régionale (RICC) », disposant d'une cellule de renseignement J2 qui analyse toute information collectée sur le terrain ou par des partenaires opérationnels nationaux et/ou régionaux. L'objectif du RICC est de développer un réseau de collecte d'informations relatives aux diverses menaces pesant sur les aires protégées de Garamba, Bili-Uélé, Chinko en RCA. L'aspect régional se justifie par la proximité des frontières entre la RDC et RCA, Soudan du Sud et Ouganda. Un certain nombre de partenariats (formels et informels) sont ainsi développés avec d'autres organisations et agences nationales et régionales. Toutes ces informations collectées sont analysées, notamment avec l'aide de logiciels tels que iBASE (social network analysis), et rapportées par une équipe d'analystes basée à Nagero. Plusieurs investigations sont en cours, y compris sur un réseau de braconnage transnational (RDC, Ouganda, Soudan du Sud, et pays d'Afrique de l'Ouest) et un réseau de braconnage plus localisé dans et autour du Complexe de Garamba ; mais également sur les groupes transhumants (Mbororo), groupes armés, et l'exploitation illégale de ressources naturelles (orpaillage, bois). Depuis sa mise en place en 2019, les informations du RICC ont permis de procéder à plus de 80% des arrestations réalisées par les équipes du Parc national de la Garamba ; ▪ L'opérationnalisation du RICC (voir Activité 3.3 ci-dessus) pour le développement de la collaboration régionale, facilite les échanges formels et informels avec de nombreux partenaires régionaux, e.g. Natural Resources Conservation Network (NRCN, Uganda), ▪ Focus Conservation (Uganda), Maisha Group (partenaire d'AWF dans l'aire protégée
--	---	---	--

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
			de Bili-Uere), Wildlife Conservation Service (Soudan du Sud), Ugandan Wildlife Authority. En 2023 ▪ <u>Participation de six cadres de l'ICCN et des services judiciaires à plusieurs colloques et événements internationaux (aux USA et au Botswana), dans le cadre de son partenariat avec Interpol, National Géographique et le Département d'Etat Américain, sur la lutte contre le braconnage et le trafic des produits fauniques en vue de renforcer la collaboration basée essentiellement sur la lutte contre le trafic des spécimens sauvages.</u>
4.7 Elaborer au moins 5 protocoles d'accord avec les transporteurs (compagnies aériennes, terrestres, maritimes, etc.) impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire.	[INDICATEUR] Les protocoles d'accord signés le 4 mai 2018 et le 4 juin 2018 entre l'Organe de gestion CITES, l'Autorité de l'Aviation Civile en RDC, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC), la Société Congolaise de la Poste et des Télécommunications du Congo (SCPT) et la Régie des Voies Aériennes (RVA)	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie En bonne voie	▪ Des premières réunions de prises de contacts ont été organisées avec MAF Aviation dans le cadre notamment du contrôle à l'embarquement de certaines espèces et spécimens protégées au départ d'Oshwe et d'autres villes de la Province de l'Equateur ; ▪ Un protocole d'accord sur la prévention et la lutte contre le trafic illicite des espèces sauvages dans les secteurs de la poste de transport aérien a été signé le 4 mai 2018 à Kinshasa entre l'Organe de gestion CITES, l'Autorité de l'Aviation Civile en RDC, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC), la Société Congolaise de la Poste et des Télécommunications du Congo (SCPT), et le 4 juin 2018 à Kinshasa avec la Régie des Voies Aériennes (RVA). Ce Protocole attend d'être élargi à une vingtaine transporteurs aériens, terrestres, maritimes, lacustres et fluviaux ; ▪ La tenue en mars 2018 de la réunion de prise de contact et de clarification entre l'Organe de gestion CITES et la Compagnie d'aviation Turkish Airline, concernant le transport illégal des espèces de faune en provenance de la RD Congo. Cette réunion a permis le rapatriement le 29 mars 2018 de 130 spécimens vivants de perroquets gris d'Istanbul à Kinshasa, aux frais de la compagnie aérienne Turkish Airline. En 2023 ▪ <u>Des réunions de sensibilisation en prélude de la signature de protocole d'accord, assorties des correspondances ciblées, ont été organisées avec les agences de transport terrestre, transport maritime, transport fluvial, transport lacustre,... Par ailleurs, ces réunions constituaient une opportunité de cibler aussi le respect du moratoire du commerce de l'ivoire et ses implications sur le respect strict des textes légaux et leurs mesures réglementaires interdisant la détention, le transport, le stockage et la manipulation de l'ivoire.</u>

4.8. Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale permettant de lutter contre le braconnage des éléphants dans les aires protégées transfrontalières	[INDICATEUR] ▪ Plusieurs cas d'arrestation et de saisie enregistrés de 2018-2021 signalés dans ce rapport ; ▪ Deux accords de coopérations sur les aires protégées transfrontalières signées entre la RDC et certains pays voisins ; ▪ Des initiatives de coopération sur les aires protégées transfrontalières concernant le Parc national de la Garamba (RDC), Domaine de chasse de Bili-Uélé (RDC) et le Parc de Chinko en République Centrafricaine) ainsi qu'entre la RDC et la Zambie.	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie Substantiellement réalisée	▪ La RDC a déjà renforcé la coopération bilatérale et multilatérale qui lui permet actuellement de lutter efficacement contre le braconnage des éléphants dans les aires protégées transfrontalières à travers plusieurs accords signés et coopérations entretenus avec ses pays voisins notamment : Le traité relatif à la Collaboration Transfrontalière du Grand Virunga sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et le développement du tourisme entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda susmentionné, l'Accord sur la gestion de l'Initiative transfrontalière de la forêt du Mayombe entre la République Démocratique du Congo, l'Angola, le Gabon et la République du Congo ; ▪ La coopération bilatérale et multilatérale est effectivement renforcée entre la RDC et plusieurs pays voisins à travers le « Centre de Coordination de l'Information Régionale (RICC) » mis en place par le PNG, et opérationnel depuis 2019; grâce à ce RICC, il existe un réseau de collecte d'informations relatives aux diverses menaces pesant sur les aires protégées de Garamba, Bili-Uélé, Chinko en RCA, y compris sur le réseau de braconnage transnational (RDC, Ouganda, Soudan du Sud, et pays d'Afrique de l'Ouest); mais également sur les groupes transhumants (Mbororo), groupes armés, et l'exploitation illégale de ressources naturelles (orpaillage, bois) ; ▪ Le 8 et 9 décembre 2017 à Stellenbosh, en Afrique du Sud, il s'est une réunion entre l'équipe dirigeante du Parc national de l'Upemba (RDC) conduite par l'ONG étrangère Forgotten Parks Foundation (FPF), gestionnaire contractuel dudit Parc et les responsables de la Peace Parks Foundation (PPF), en vue de préparer un partenariat et d'un soutien financier possible pour l'établissement de deux nouvelles aires protégées transfrontalières entre la RDC et la Zambie. Ces deux aires protégées permettront de protéger les routes de migration des chauves-souris et les éléphants entre la RDC et la Zambie en RDC. Des contacts ont également été pris en 2018 à Lusaka (Zambie) entre les autorités de gestion des aires protégées de la RDC et de la Zambie, en vue notamment de la création des aires protégées transfrontalières entre leurs pays. Ces
---	--	--	---

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
			aires protégées permettront à la République Démocratique du Congo de participer à au Programme « Transfrontier Conservation Areas » de la SADC. En 2023 ▪ <u>Première participation de la RDC à la réunion tenue en Thaïlande dans le cadre du “Regional Investive and Analytic Case Meeting” (RIACM) : lutte contre la criminalité et l’échange d’expériences.</u> ▪ <u>Collaboration dans le cadre du Paysage de Mayombe entre la République Démocratique du Congo et l’Angola pour la préservation, d’une part, du parc marin de mangrove et la réserve de la LUKI, en vue du suivi des populations résiduelles d’éléphants au sein de cet écosystème transnational ; et d’autre part, la mise en œuvre du projet de protocole de surveillance conjointe du paysage lac Tele-lac Ntumba entre la République du Congo et la RDC.</u> ▪ <u>Une formation sur la lutte contre le braconnage, premier soin et droits humains, a été organisée à l’intention des écogardes de l’ICCN et des réserves communautaires dans le cadre de la collaboration entre la République Démocratique du Congo et la République du Congo pour le paysage du Triangle de la NGIRI (RDC-RC).</u>
PILIER 5 : Opérations d’application de la loi			
5.1. Renforcer les capacités d’intervention des équipes de patrouille et des services décentralisés (équipements, logiciels, etc.)	[INDICATEUR] Equipements et logiciels acquis, multiples formations organisées, stratégie de Lutte anti braconnage opérationnalisées dans les différents sites	[DEGRÉ D’AVANCEMENT] En bonne voie Substantiellement réalisée	▪ Plusieurs formations de renforcement des capacités d’intervention des équipes de patrouille et ont été réalisées dans les aires protégées, grâce à l’appui des partenaires ci-dessous : - SPA, à la Réserve de Faune à Okapis (RFO), en Novembre 2019, et au Parc national de l’Upemba, en mars 2020, grâce à l’appui financier de KFW et de l’USAID ; - SHENGETA, au Parc national de la Salonga (PNS), en décembre 2020, avec l’appui financier de KFW et de l’Union européenne ; - MAISHA, au Domaine de chasse Bili-Uere et à la Réserve de Faune Lomako-Yokokala (RFLY). ▪ En décembre 2021, acquisition par le Parc national de l’Upemba des équipements de surveillance (Uniformes, tentes, sacs de couchage, boots, imperméables etc.) et logiciels, grâce au financement mobilisés par l’ONG étrangère Forgotten Parks Fondation, gestionnaire contractuel dudit parc ; ▪ Opérationnalisation, de 2016 à ces jours, d’une « stratégie de lutte anti-braconnage axée sur la protection des espèces clefs : éléphants et girafes » au Complexe de la Garamba. Cette stratégie permet notamment l’acquisition d’équipements se surveillance, l’organisation des formations d’activités visées aux points 2.3 et 2.4. Il est à noter que plusieurs opérations de lutte anti-braconnage et d’activités de formation de recyclage sont suivies régulièrement par toutes les sections d’éco-gardes opérationnelles. Par ailleurs, des formations spécifiques, entre autres, celle de Leadership de Lutte anti-braconnage, celle de nouveaux officiers et celle des maîtres-chiens, sont également organisées plusieurs fois par an pour des agents clés du Département de la Lutte anti-braconnage. En 2022 – 2023

			▪ <u>Un deuxième cycle de renforcement de capacité d'intervention opérationnelle d'écogarde, dans le cadre de la collaboration ICCN et partenaires, a eu lieu dans les sites ci-après :</u> - <u>Réserve de faune à Okapi : formation de 50 formateurs et 130 écogardes par SPA – WCS</u> - <u>Parc national de la Garamba : formation des chefs de section par SPA – APN</u> - <u>Parc national de l'Upemba : formation d'une soixantaine d'écogardes par SPA – FPF</u> - <u>Parc national de la Salonga : remise à niveau d'une soixantaine de gardes par SCHENGETA – WWF</u> ▪ <u>Les lauréats issus de différents sites susmentionnés ont été dotés d'une tenue de brousse (casquette, pantalon, chemise, bottine, chaussettes) et des kits de campagne (matelas, imperméables, sacs de couchage,...).</u>
5.2 Renforcer la formation du personnel de gestion des aires protégées dans l'utilisation efficace des données de suivi collectées dans la gestion des aires protégées (SMART)	[INDICATEUR] ▪ Rapports annuels 2018-2020 ECOFAC6 EU Bili Uéré ; ▪ Rapports d'activités du Département Technique et Scientifique de l'ICCN pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 ; ▪ Rapports d'activités des aires protégées concernées pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 ; ▪ Rapports de l'état de conservation des biens de la RDC inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] <i>Substantiellement réalisée</i> Substantiellement réalisée	▪ La formation sur l'utilisation de l'outil SMART est une activité de routine exécutée régulièrement par le Département Technique et Scientifique de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature avec l'appui des partenaires, en l'occurrence la GIZ ; ▪ En 2018 et 2020, formation sur l'outil CT/SMART a permis de renforcer les capacités d'une quarantaine d'éco-gardes du Domaine de Chasse de Bili-Uéré sur la navigation en forêt avec des GPS et la collecte et la gestion des données de patrouilles et de suivi écologique à l'aide des handheld computer embarquant Smart ; ainsi que le traitement et l'analyse des données SMART) dispensés aux Cadres Technique de l'ICCN basés au Domaine de Chasse de Bili-Uéré. Dès lors, le personnel technique de l'ICCN sont capables d'interpréter et analyser les données de terrain en vue de la production des Rapports qui peuvent servir à orienter les décisions du gestionnaire du Domaine de Chasse de Bili-Uéré et de Réserve de Mbomu. ▪ Plusieurs formations sur l'utilisation de l'outil SMART ont été organisées par le Département Technique et Scientifique au profit du personnel technique de l'ICCN œuvrant aux Parc national de Kahuzi-Bieaga en 2018 et en 2021, Parc national de l'Upemba en 2018, Parc national de la Lomami en 2018 et en 2020, Parc national de la Salonga en 2019 et en 2021. Par contre, en 2021, avec l'appui des partenaires contractuels de l'ICCN intervenant dans les aires protégées concernées. Par ailleurs,

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
	l'UNESCO, pour les exercices 2018, 2019, 2020 et 2021.	en 2021, des agents chargés de SMART au Domaine de chasse de Bili-Uéré et les cadres du Département Technique et Scientifique de l'ICCN ont suivi à Kinshasa une formation de mise à niveau sur l'utilisation de l'outil SMART 2, grâce à l'appui financier de l'ONG étrangère AWF. ▪ De 2020 à nos jours, Participation de plusieurs agents du Complexe Garamba à des formations à long terme sur la conservation de la nature dans des hautes écoles ou universités internationales : - Le Directeur du Département LAB s'est rendu en Afrique du Sud pour un cours 10 mois à la South African Wildlife College ; un agent du service de Recherche & Monitoring est actuellement en formation à l'Ecole de faune de Garoua au Cameroun pour une durée de 2 ans, etc. ; - Cours en ligne du MOOC sur la « Conservation et Gestion des aires protégées », « Essential - Ranger », « Essential – Loi », « Essential – Leader » (14 participants en 2021) ; cours d'APN sur la Gestion d'Équipe (6 participants) ; - Dr Ann Laudi soit, experte en recherche et suivi des populations de primates est venue, depuis 2021, former l'équipe de Recherche et Monitoring sur la mise en place et l'application d'un protocole de suivi des chimpanzés dans le Complexe de la Garamba, station de Nagero (formation de 3 semaines). En 2023 ▪ <u>5 éco-gardes ont été envoyés à Kitabi au Rwanda pour la formation en gestion des aires protégées (Durée : 3 ans). Notons que deux de ces lauréats sont déjà opérationnels au Parc National de la Garamba.</u> ▪ <u>3 éco-gardes ont été formés, à Garoua/Cameroun, pour une durée d'un mois, sur les thématiques ci-après : (a) cartographie, (b) santé animale et humaine, (c) la gestion des aires protégées, (d) mise en œuvre de la CITES dans les aires protégées et (e) le Droit de l'Homme dans les aires protégées.</u> ▪ <u>4 cadres techniques des parcs nationaux ont suivi une formation sur la gestion et prévention des incendies dans les aires protégées en Italie pour une durée d'une semaine.</u>

5.3 Procéder au démantèlement de réseaux et des marchés d'ivoire restants (ateliers des ivoiriers) et appui à la mutation de l'ex-UNARICO en ADN	[INDICATEUR] ▪ Nombre de cas de saisies et d'arrestations comptées de juin 2018 à décembre 2021 ; ▪ Quantités d'ivoire saies ; ▪ Nombre de suspects déférés devant les juridictions pénales	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] <i>Substantiellement réalisée</i> Substantiellement réalisée	<i>En RDC Nombreux cas de saisie ont été enregistrés de juillet 2018 à 2021 :</i> En 2018 : ▪ <i>La saisie, en date du 14 juillet 2018, de 500 g d'ivoire travaillé de l'éléphant, retrouvés dans un bagage en cabine à l'aéroport international de N'djili/Kinshasa-RDC par les services de la douane (RVA et DGDA). Les spécimens saisis ont été confiés à l'organe de gestion CITES/ICCN pour être détruits ;</i> ▪ <i>La saisie, en date du 10 septembre 2018, de 7 kg d'ivoire brut, retrouvés à Tadu/RDC par les éléments des FARDC. Les spécimens étaient confiés au PNG ;</i> ▪ <i>La saisie, en date du 18 octobre 2018, de 5 kg des morceaux d'ivoire brut et 2000 g d'ivoire travaillé, retrouvés cachés dans les sachets placés sous les habits, dans un bagage en cabine à l'aéroport international de N'djili/Kinshasa-RDC par la douane (DGDA et RVA). Les spécimens saisis ont été confiés à l'Organe de gestion CITES/ICCN pour être brûlés ;</i> ▪ <i>La saisie, en date du 07 décembre 2018, de 23 kg d'ivoire brut ;</i> ▪ <i>La saisie, en date du 20 décembre 2018, de 16 kg des morceaux d'ivoire brut.</i> En 2019 ▪ <i>La saisie, en date du 10 février 2019, de 16 kg d'ivoire brut de l'éléphant, retrouvés à Ariwara dans la province d'Ituri en RDC dans le sac à main d'un sujet Ougandais en partance pour Ouganda par la moto, et la valeur estimée de spécimen saisi est de 1760 \$. Comme résultats du jugement rendu le 30 avril 2019, le suspect est condamné de 12 mois (1 an) de servitude pénale avec un paiement de trois millions de Francs congolais (3.000.000 FC) de dommage intérêt (Source, PNG) ;</i> ▪ <i>La saisie, en date du 20 février 2019, de 8 kg d'ivoire de l'éléphant, lors d'un accrochage d'entre les éco gardes et les braconniers au Parc national de la Garamba (Source, PNG) ;</i>
--	---	--	--

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		▪ La saisie, en date du 22 février 2019, de 26 kg d'ivoire brut de l'éléphant, lors d'un autre accrochage d'entre les éco gardes et les braconniers au Parc national de la Garamba (Source, PNG) ; ▪ La saisie, en date du 29 avril 2019, de 39 kg d'ivoire brut de l'éléphant, retrouvés à Ariwara Province d'Ituri en RDC, dans le coffre de la Jeep transportant le suspect. Comme résultats du jugement rendu le 23 Juillet 2019, le suspect est condamné de 12 mois (1 an) de servitude pénale avec le paiement d'une amende de 5 millions de Francs congolais (5.000.000 FC) et d'un million de Francs congolais (1.000.000 FC) de dommage intérêt (Source, PNG) ; ▪ La saisie, en date du 10 mai 2019, de 6 kg d'ivoire brut de l'éléphant, retrouvés à Dungu, Chef-lieu du territoire portant le même nom dans la Province du Haut-Uélé en RDC. Rien n'est signalé par rapport à cette arrestation (Source, PNG) ; ▪ La saisie, en date du 30 juillet 2019, de 6 morceaux d'ivoire brute de l'éléphant équivalant à 17, 5 kg. Les Spécimens emballés dans un panier en raphia cachés dans le coffre de la voiture retrouvés à l'hôtel Linda de Goma/RDC par les Agents de l'ICCN/PNVi ont été transférés à la Direction Provinciale de l'ICCN où ils sont gardés. Le suspect a été arrêté et l'Affaire est pendante au Tribunal de Grande Instance de Goma (Source, Point focal CITES PNVi) ; ▪ La saisie, en date du 19 septembre 2019, de 19 kg d'ivoire brut de l'éléphant, retrouvés à Bunia, Chef-lieu de la Province d'Ituri en RDC. Ce spécimen de l'éléphant ayant une valeur estimée de 2160 \$ a été dissimilé dans les bagages et retrouvé dans le coffre de véhicule prêt à quitter le centre-ville de Bunia à destination d'Ouganda. Le spécimen saisi a été consigné au Parquet de grande instance de Bunia, tandis que les deux suspects se sont enfuis et ont disparu sans suite (Source, PNG). En 2020 : ▪ La saisie, en date du 25 janvier 2020, de 3,4 kg de l'ivoire brut de l'éléphant au Parc national de la Garamba par les agents de l'ICCN, tandis que le spécimen saisi est gardé dans l'entrepôt du Parc National de la Garamba ; ▪ La saisie, en date du 25 janvier 2020, de 138 kg de viande d'éléphant au Parc national de la Garamba. Les spécimens Confiés à l'Organe de gestion CITES/RDC/ICCN/PNG sont gardés dans l'entrepôt du Parc National de la Garamba ; ▪ La saisie, en date du 19 février 2020, de 0,7 kg d'ivoire brut au Parc national de la Garamba. Les spécimens Confiés à l'Organe de gestion CITES/RDC/ICCN/PNG sont gardés dans l'entrepôt du Parc National de la Garamba ; ▪ La saisie, en date du 1er mars 2020, de 4 kg d'ivoire brut à Ariwara/RDC par les Forces Armées Congolaises. Les spécimens confiés à l'Organe de gestion CITES/RDC/ICCN/PNG sont gardés et l'affaire est en cours d'instruction au Parquet de la place ; ▪ La saisie, en date du 11 mars 2021, de 2 kg d'ivoire brut au Parc national de la Garamba, tandis que le spécimen saisi a été confié à l'Organe de gestion CITES/RDC/ICCN/PNG. Rien n'est signalé par rapport à la sanction réservée au suspect ; ▪ La saisie, en date du 27 avril 2020, de 12 kg des morceaux d'ivoire brut au Marché de Makengele à Kindu/RDC grâce à une opération conjointe des agents de l'ICCN et ceux de la Coordination Provinciale de l'Environnement de Kindu. Le spécimen confié à l'Organe de gestion CITES/RDC/ICCN/PNG a été incinéré par le Parc National de la Lomami ;

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		▪ La saisie, en date du 5 mai 2020, de 29 kg d'ivoire brut à Nzopi/RDC par l'ICCN/Parc National de la Garamba. Les spécimens confiés à l'Organe de gestion CITES/RDC/ICCN/PNG sont gardés dans l'entrepôt du Parc National de la Garamba mais l'affaire est en cours d'instruction au Parquet ; ▪ La saisie, en date du 29 juin 2020, de 10 kg d'ivoire brut à Ariwara/RDC par l'ICCN/Parc National de la Garamba. Les spécimens confiés à l'Organe de gestion CITES/RDC/ICCN/PNG et détruits par la Direction du Parc National de la Garamba ; ▪ La saisie, en date du 15 juillet, de 10 kg d'ivoire brut à Dungu/RDC par l'ICCN/Parc National de la Garamba. Les spécimens confiés à l'Organe de gestion CITES/RDC/ICCN/PNG et l'affaire est en cours d'instruction au Parquet, spécimen ; ▪ La saisie, en date du 7 septembre 2020, de 0,8 kg d'ivoire brut par l'ICCN/Parc National de la Garamba. Le spécimen confié à l'Organe de gestion CITES/RDC/ICCN/PNG est gardé dans l'entrepôt du Parc National de la Garamba tandis que l'affaire est en cours d'instruction au Parquet ; ▪ En date du 08 septembre 2020, le personnel du service zimbabwéen d'application de la loi du poste frontalier de Chirundu, ville frontalière entre la Zambie et le Zimbabwe, avait procédé à la saisie de 29 spécimens vivats de singes (Cercopithèques) en provenance de la République Démocratique du Congo, à partir de la cité frontalière de Mokambo située dans la Province du Haut-Katanga. 25 de ces spécimens saisis mais en transit vers la République Sud-africaine étaient rapatriés en République Démocratique du Congo (quatre décédés), conformément aux dispositions de l'article VIII, paragraphe 4 de la Convention CITES, mais l'extradition des auteurs mis en cause n'étant pas obtenue les suspects étaient jugés et condamnés par la juridiction pénale du pays de destination ; ▪ La saisie, en date du 16 novembre 2020, de 8 kg d'ivoire brut à Faradje/RDC par l'ICCN/Parc National de la Garamba. Les spécimens saisis ont été confiés à l'Organe de gestion CITES/RDC/ICCN/PNVI. En 2021 : ▪ La saisie, en date du 30 Janvier 2021, de 9 morceaux d'ivoire équivalant à un poids total de 31 Kg, retrouvés à l'hôtel Fortune, chambre N° 109 dans la commune de la Gombe, Ville province de Kinshasa en RDC par les Services du Corps de Protection des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles Apparentées (CorPPN), en synergie avec l'ONG CONSERVE CONGO. Ces ivoires ont été dissimilés dans un colis sous forme d'une marchandise d'un sujet congolais venant de l'intérieur du pays. Comme sanctions prononcées contre le suspect : le Tribunal s'est prononcé pour une peine de deux ans et un paiement de dommage et intérêt de 2 000\$. Les morceaux d'ivoire saisis/confisqués ont été confiés à l'ICCN qui en est le gardien, conformément à l'Article 83 de la loi N° 14 du 11Fevrier 2014 relative à la conservation de la nature, et les a consignés à la Banque Centrale du Congo ; ▪ La saisie, en date du 16 mars 2021, d'une pointe entière d'ivoire brute, cachée dans la forêt de Chombekilima, localité située dans la Province du Maniema par le suspect mais retrouvée par les agents de l'ICCN. le spécimen a été consigné et entreposé à la Banque centrale du Congo, tandis que le suspect n'a pas été retrouvé (Source, PNL). ▪ La saisie, en date du 04 Novembre 2021, de 135 morceaux et une pointe entière d'ivoires brutes ainsi que 847 pièces d'ivoires taillés (Bracelets, baguettes et statuettes

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		conditionnés dans des sacs) ; le tout équivalant au poids total de 938Kg, retrouvés Sur l'Avenue DJOMBO N° 39 par REGIONAL SECURITY OFFICE U.S.A. EMBASSY ▪ KINSHASA, dissimilés dans d'autres marchandises d'un Congolais de la RDC sous forme des statues vers les USA et l'Asie ; la valeur estimée de la marchandise est de 1.125.600\$, à raison de 1200\$ / Kg. Comme sanctions prononcées contre le suspect : Dossier en instruction, tandis que les spécimens saisis ont été confiés à l'ICCN comme gardien, conformément à l'Article 83 de la loi N° 14 du 11Fevrier 2014 relative à la conservation de la nature, et qui les a consignés à la Banque Centrale du Congo depuis la date de leur saisie en attendant que le jugement soit prononcé ; ▪ La saisie, en date du 22 novembre 2021, de six (6) morceaux d'ivoire brut équivalant à 7,5 kg, dissimilés dans un sac mélangé aux autres marchandises, retrouvés au domicile d'un sujet congolais sis Avenue KILOSA N° 94Bis dans la Commune de KINSHASA, Ville Province de KINSHASA / RDC par les éléments du CorPPN/ICCN. Le dossier est encore en procédure judiciaire tandis que les spécimens saisis ont été confiés à l'ICCN consigné comme gardien ; ▪ Plusieurs partenaires ont appuyé la mutation de l'ex Unions des artistes ivoiriens du Congo (UNARICO) en « Action pour la Défense de la Nature » (ADN) ONG. Cette structure existe et fonctionne. Elle reste à la quête des financements pour soutenir ses actions ; En 2022 ▪ <u>Mai 2022 : Saisie de 938 kg d'ivoire cachés dans une résidence à Kinshasa par exécution d'un mandat de perquisition.</u> ▪ <u>Juillet 2022 : Saisie de plus de 817,85 kg de pointes d'ivoire à ARU en RDC.</u> ▪ <u>Le 12 septembre 2022, WOTSHAKOY SOMBO COSMAS, un trafiquant d'écailles de pangolin géant, a été arrêté après que la police transnationale l'ait identifié comme trafiquant d'écailles. Les enquêtes ont été menées par les agences de l'Etat et leurs partenaires privés. L'arrestation est le fruit d'une opération bien coordonnée menée dans un village proche du Parc National de Lomami en RDC. APPACOL-PRN, JACK et TIKKI/HYWOOD FOUNDATION ont contribué à ce projet de confiscation. Après l'arrestation, le trafiquant a été immédiatement transféré à la prison centrale de Lodja dans l'attente de son procès pour infraction à la loi sur la faune de la RDC contre le commerce illicite et le braconnage des espèces menacées d'extinction. Après une longue bataille de suivis judiciaires par des acteurs privés et des agences étatiques concernés, l'accusé WOTSHAKOY SOMBO COSMAS a été jugé le 24 mai 2023, reconnu coupable et condamné à 2 ans de servitude pénale, assortis d'une amende de 2500 USD. L'homme est considéré comme un acteur clé du trafic illégal et du braconnage d'espèces sauvages protégées dans cette partie de la RDC.</u> ▪ <u>Novembre 2022 : Saisie d'environ 30 kg de pointes d'ivoires à Matadi dans la Province du Congo Central</u> ▪ <u>Décembre 2022 à UVIRA : Saisie de 2000 kg d'ivoires qui portaient la marque : « CITES République du Burundi » et qui proviendraient du Burundi. La saisie de cette cargaison a été le fruit d'une collaboration PNC-ICCN-Conserv Congo. Les prévenus ont été déférés à la justice.</u> ▪

			▪ <u>En avril 2023, les autorités locales de la Province du BAS-UELE (nord de la RDC) ont arrêté des braconniers avec plusieurs espèces destinées au trafic. Parmi celles-ci, des espèces protégées et emblématiques congolaises telles que l'okapi (peau) et 4 chimpanzés. Les 4 jeunes chimpanzés et un babouin ont été transférés au sanctuaire de LWIRO à Bukavu.</u> En 2023 ▪ <u>En 2023, dans la Province du BAS-UELE, l'équipe envoyée sur place en vue de suivre les poursuites judiciaires à l'encontre d'un trafiquant de peau d'okapi a également mené diverses investigations au nord de BUTA avec pour conséquence l'arrestation de braconniers en détention de 2 chimpanzés (bébés) et 6 singes. Ces huit primates ont été transférés, par route, de BUTA à KISANGANJ où ils ont été pris en charge par COPHEGS (Conservation and Public Health for Generations). La caisse de transport a ensuite été mise à bord d'un vol régulier pour Goma et puis sur LUBUMBASHI.</u> ▪ <u>En 2023, 77 primates ont été récupérés suite à des confiscations menées par les autorités congolaises (ICCN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE). Ces autorités étaient bien souvent accompagnées des forces de l'ordre (Police Nationale Congolaise et les Forces Armées Congolaises) et de notre partenaire, APPACOL-PRN. Sur ces 77 primates, il y avait 18 espèces de primates différentes, dont certaines en voie d'extinction (EN) telles que le chimpanzé et le mangabey à ventre doré.</u> ▪ <u>Août 2023 à BUNIA : Saisie de 75,5 kg de pointes d'ivoire ; dossier dont le suspect est non autrement identifié.</u> ▪ <u>164 Kg d'Ivoires saisis dont 134 Kg par Congo Conserv et 30 Kg par PNG (15 à la barrière écologique de PK Eléphant ou Route 4, et 15 Kg saisi à Tadu).</u> En 2024 ▪ <u>Arrestation en avril 2024 de 4 criminels détenant 43 kilogrammes d'ivoires à Kolwezi. Les prévenus sont encore en détention préventive.</u> ▪ <u>Arrestation de deux trafiquants de peaux d'okapis à Kasindi (nord RDC) le 29 Mai 2024 en détention préventive.</u> ▪ <u>Le mercredi 28 août 2024, à 11 heures, heure locale, au cœur de Bukavu, chef-lieu de la Province du sud kivu, deux trafiquants d'ivoire ont été appréhendés par la Police Nationale en collaboration avec Conserv Congo et l'ICCN. La quantité saisie était de 150 kg. Parmi les suspects, l'un est de nationalité burundaise et se trouvait en RDC uniquement à des fins de trafic. Le Tribunal de Paix de Bukavu traite l'affaire.</u> ▪ <u>Arrestation, saisie et confiscation d'une cargaison de 309 perroquets gris à Istanbul. Le trafiquant illicite a été transféré au Parquet de grande instance de Kinshasa en date du 21 août 2024 pour des poursuites judiciaires. De l'instruction du dossier à ce stade le prévenu MBOYO & FRERE se trouve détenu au Centre Pénitentiel de Makala en attendant la fixation au tribunal. Dans l'entretemps, le Magistrat instructeur poursuit des enquêtes auprès des services de douanes et de la Compagnie Turkish Airlines pour avoir plus de lumière sur les personnes ayant facilité l'exportation de la Cargaison. Par sa lettre, avec copie d'information au Secrétariat général de la CITES, l'OG de la RDC a exprimé son souhait à l'OG de la Turquie de voir cette cargaison être rapatriée en RDC en conformité avec les directives de la convention CITES. Un plan de gestion de rapatriement est en cours d'élaboration avec le Projet P3CK et attend la suite des autorités CITES turques pour être mis en œuvre. La RDC est en préparation des</u>
--	--	--	--

			<u>dispositifs d'accueil pour le relâchement dans la nature du lot qui sera rapatrié à l'issu des consultations avec l'Organe de gestion turque ,le secretariat CITES en copie.</u>
PILIER 6 : Sensibilisation et communication			
6.1. Elaborer un plan de communication sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire	[INDICATEUR] - Document de stratégie nationale de communication du Parc national de Kahuzi-Biega ; - Document de Lignes directrices de lutte anti-braconnage à la Direction Générale de l'ICCN ; - Des plans de communications dans les aires protégées (Parc national de Kahuzi-Biega, Réserve de Faune à Okapis et Parc national de la Garamba), illustrés notamment par l'utilisation des radios communautaires locales	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] <i>En bonne voie</i> Substantiellement réalisée	- Il existe une stratégie nationale de communication élaborée au Parc nationale de Kahuzi-Biega en 2018. - Par contre, au niveau national, les Lignes directrices de lutte anti-braconnage, élaborées en 2018 par le Département Technique et Scientifique de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, contiennent quelques référentiels servant de plan de communication sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'espèces de faune sauvages en particulier et sur la conservation de la biodiversité dans les aires protégées en général ; - D'autres sites de l'ICCN disposent des plans de communication pour renforcer la protection de la biodiversité dans les aires protégées en général applicables également à la lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire : - Depuis 2017 à ces jours, le Parc national de Kahuzi-Biega utilise la radio communautaire locale « Les Mazingira » pour faciliter la dénonciation d'actes de braconnage et de spoliation dans ce Parc ; - Depuis l'année 2018 à ces jours, la Réserve de Faune à Okapis emprunte les radios communautaires locales à Wamba (Territoire de Wamba), Mambasa et Abiako (Territoire de Mambassa) et à Mungware, pour y faire passer régulièrement des émissions en rapport avec la sensibilisation communautaire concernant la protection de la Réserve de Faune à Okapis ;

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		- Depuis 2019, un plan de communication sur la conservation et le développement durable a été élaboré et mis en œuvre dans le Complexe de la Garamba, avec comme objectifs d'assurer la promotion du Parc national de la Garamba, ses valeurs, ses activités et la visibilité de ses partenaires au sein dudit parc et à ses alentours. Cette communication est fortement centrée sur des thématiques clés du Parc, notamment : importance de la conservation de la nature, importance et rôles de la biodiversité (y compris des espèces clés présentes dans le Complexe), gestion durable des ressources naturelles, prévention des feux de brousse, hygiène et santé. Grâce à ce plan, plusieurs séances de sensibilisation ont été organisées sur l'application de la Loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature ; - Depuis 2021 à ces jours, il existe à Bili, une radio communautaire financée par le partenaire INL (International Narcotic Law enforcement) qui cible la sensibilisation du public sur le développement durable et sur la dénonciation du réseau criminel du braconnage et du trafic illicite d'espèces sauvages. En 2022 – 2023 - <u>Dans le cadre du plan de communication de lutte contre le braconnage et la criminalité des espèces sauvages et, en particulier, le trafic de l'ivoire, les acteurs opérationnels de mise en œuvre au sein des aires protégées, ont utilisé les différents outils qui montrent le progrès ci-dessous durant la période susmentionnée :</u> - <u>A titre de communication, il a été organisé des émissions pour un total de 520 diffusions et rediffusions portant sur la criminalité faunique à travers cinq radios communautaires partenaires en raison de 52 diffusions par an (toutes les espèces protégées du parc national de la Garamba incluses). Ces émissions d'information et de sensibilisation se sont déroulées en province de Haut-Uélé dans les principaux centres ci-après : ABA, FARADJE, TADU (SAMBIA), DUNGU et WATSA.</u> - <u>Par ailleurs, diverses affiches ont été produites et postées sur les places publiques, dans les universités et écoles des villes de Kisangani, Bunia et Kinshasa.</u> - <u>Au PNG, douze articles de presse publiés ont porté sur des activités ayant trait à la lutte contre la criminalité faunique en général et des éléphants en particulier.</u> - <u>Dans les parcs nationaux ci-après : Kahuzi Biega, Lomami, Virunga, Salonga, des supports de communication (affiches, messages radiodiffusés) ont été produits.</u> - <u>Implication des populations de zones d'actions de Conserv Congo (Kinshasa, Tshuapa et Sud Kivu) afin d'inciter la collaboration et la coopération dans les activités de lutte contre la criminalité faunique en amont, par la mise en place d'un logiciel d'alerte des cas des crimes contre les espèces sauvages, en cours d'élaboration par le START UP DUNIA.</u>

6.2. Promouvoir les incitations favorisant la participation consciente et active des populations locales et des peuples autochtones à la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire	[INDICATEUR] - Document Stratégie Nationale de la Conservation de la Biodiversité dans les Aires et ses Documents stratégiques d'action, en l'occurrence le Document de Stratégie Nationale de conservation communautaire ; - Informations disponibles dans les Rapports annuels des Sites du Patrimoine mondial ; Nombre d'ateliers organisés (25) pour la campagne de vulgarisation de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature ; Forte participation de 1108 personnes à ces ateliers.	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] En bonne voie Substantiellement réalisée	De 2018 à ce jour: - Création de 20 comités locaux de conservation et de développement (CLCD) dans et autour de la zone centrale de Bili-Uéré, dans la Province de Bas-Uélé, grâce aux projets ECOFAC6 et CBCWT dans le but d'avoir les interlocuteurs et une plateforme d'échange permanent sur la conservation, la promotion de la loi et l'utilisation durable des ressources naturelles afin d'assurer le bien-être communautaire et la préservation de la biodiversité ; De Juin – décembre 2021 : - Campagne de vulgarisation de la Loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature en RDC, à l'attention des autorités administratives et coutumières locales, les leaders communautaires, de la société civile, et des étudiants universitaires dans la Province du Haut Uélé, spécialement dans les Territoires de Faradje, de Dungu et Watsa. Un total de 1 108 personnes (dont 22% de femmes), ont participé à un des 25 ateliers ayant été organisés la même année par le Parc national de la Garamba. En 2023 – 2024 <u>Un clip illustratif a été produit sur la sensibilisation des populations locales et peuples autochtones, en périphérie du parc national de la Salonga, à travers une chanson relative à l'éveil des consciences sur la lutte contre la criminalité des espèces de faune.</u> <u>Incitation de la participation des communautés locales et des peuples autochtones pygmées à l'appropriation de la conservation des ressources naturelles (eau, faune, flore, sites sacrés) par la création et la validation de 32 concessions forestières dans l'ancienne province de l'Equateur, la Tshopo, et l'Ituri.</u> <u>Organisation de 4 concours interscolaires sur les montages des affiches de sensibilisation communautaire sur la nécessité de protection des habitats utiles aux espèces de faune et flore protégées dans et autour du PNG (à Aba, Dungu et Faradje).</u>
6.3 Mener des missions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation durable de la diversité biologique, cas de l'éléphant avec	[INDICATEUR] Nombre élevé de séances de sensibilisation, de personnes sensibilisées, de séances de cinéma mobile organisées et de personnes ayant participé à ces séances, nombre de	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée Substantiellement réalisée	- Reproduction en octobre 2018 par l'ONG locale JURISTRALE du SOP « Les procédures opérationnelles standards en matière d'enquêtes et de poursuites sur la criminalité de la faune », avec le financement de l'UE (ECOFAC 6) ; - Organisation d'une campagne de sensibilisation au Parc national de la Salonga le 31 juillet 2018 par l'ONG étrangère WWF et l'ONG locale JURISTRALE, ayant permis d'atteindre plus de 500 personnes ;

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
l'appui de supports audio-visuels	visites organisées et les effectifs de personnes ayant effectué ces visites.	▪ <i>En 2019, sensibilisation des communautés locales sur le droit et la protection de la faune sauvage à Kisangani et à Befale, organisée par l'ONG étrangère AWF ;</i> ▪ <i>Des missions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation durable de la biodiversité avec l'appui des supports audio-visuel ont été menées en 2019 dans les aires protégées : Parcs nationaux de la Garamba, des Virunga, de l'Upemba, de Kahuzi- Bièga, de la Salonga et à la Réserve de Faune à Okapis ainsi qu'au Domaine de chasse de Bili-Uéré, avec l'appui financier des partenaires KFW, WCG, GIZ, African Parks Congo et AWF.</i> De 2019-2021 : ▪ <i>272 Séances de sensibilisation des communautés ont été organisées au Complexe de la Garamba (45 séances en 2019, 68 en 2020, 159 en 2021). Un total de 5000 et 10000 personnes sont ainsi sensibilisés chaque année ;</i> ▪ <i>33 séances de cinéma mobile organisées en 2019 ; parmi les thèmes présentés dans les films concernent la conservation, la faune du Parc et le braconnage. Un total de 10400 personnes a participé à ces séances ;</i> ▪ <i>Visites des écoles primaires et autres groupes communautaires au Parc national de la Garamba :</i> ○ <i>en 2018 : 10 visites, total de 362 visiteurs (dont 16% d'enfants < 15 ans) ;</i> ○ <i>en 2019 : 12 visites, total de 365 visiteurs (dont 26% d'enfants < 15 ans) ;</i> ○ <i>en 2020 (fermeture à partir de mars à cause du COVID) : 3 visites, total de 75 visiteurs (tous adultes) ;</i> ○ <i>en 2021 (ouverture du Camp Dungu en mars) : 21 visites, total de 689 visiteurs (dont 57% d'enfants < 15 ans).</i> <i>Ces visites permettent aux membres des communautés de découvrir la savane de la Garamba et – pour la première fois de leur vie – certaines espèces notamment les éléphants, girafes de Kordofan, lions, buffles, hippopotames, phacochères, et diverses espèces d'oiseaux et d'antilopes (cobe défassa, cobe de Buffon, ourébi, bubale). Lors de leur séjour au Camp Dungu, ils prennent part aux activités d'éducation environnementale animées par l'équipe du Parc sur la conservation et la protection de la biodiversité et l'exceptionnelle valeur du Parc, Patrimoine Mondial de l'Humanité.</i> En 2022 – 2024 ▪ <u><i>5 séances de projection du film sur la conservation de la nature ont été produites à Gangala, Gbere, Miwara, Nzopi, Kpodhoen, province de Bas-Uélé, à travers les outils de l'audio-visuel, et le recueil des témoignages auprès des membres des communautés. L'activité visait à sensibiliser sur l'importance de la faune et de la flore de la Garamba sur le bien-être des communautés riveraines.</i></u> ▪ <u><i>111 sessions de sensibilisation, avec projection des films sur la conservation de la biodiversité, dans une centaine des villages et zones riveraines, ont été facilitées par les animateurs communautaires. Cette série de sensibilisation s'est basée sur les rencontres des groupes des communautés avec pour thème : Conservation de la nature. Environ 5674 personnes ont été sensibilisées ;</i></u>

			▪ <u>24 sessions de vulgarisation de la loi 14/003 à Dunqu, Watsa, Faradje, Tadu, Isiro ont été tenues. Ces activités audio-visuelles ont permis aux communautés de comprendre le contour de la loi 14/003 relative à la conservation de la nature pour une meilleure participation à l'application de la loi.</u> ▪ <u>Commémoration, le 10 mai 2024, de la journée mondiale de faune sauvage, avec un accent spécial sur les Pangolins et les éléphants, par une forte médiatisation assortie des exposés sur la biologie, l'écologie, les risques de diminution des populations de pangolins et des éléphants consécutive à une surexploitation liée au commerce international. Le message a ciblé l'élite intellectuelle de l'Université Pédagogique Nationale (UPN).</u> ▪ <u>En date du 18 juin 2024 : Tenu d'un atelier d'information et de sensibilisation des exploitants de la faune sauvage, initié par l'Administration de faune (Direction de conservation de la Nature du MEDD) et l'OG, sur le moratoire du commerce des Perroquets gris en RDC.</u>
6.4. Appuyer la tenue des activités relatives à l'éducation environnementale dans les villages de l'aire de répartition des éléphants et l'insérer dans les curricula scolaires	[INDICATEUR] Nombre élevé de séances de sensibilisation, de personnes sensibilisées, de séances de cinéma mobile organisées et de personnes ayant participé à ces séances, nombre de visites organisées et les	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée <u>Substantiellement réalisée</u>	▪ Cette activité a été exécutée dans plusieurs sites (Aires protégées), particulièrement aux Parcs nationaux de l'UPEMBA, de Kahuzi-Bièga, de Bili-Uere, de VIRUNGA, de la Garamba, de la Salonga et à la Reserve de Faune à Okapi (RFO). L'attention a été portée sur les Communautés Locales (CL) et Peuples Autochtones des aires protégées (Voir action 6.3). En 2022 – 2024 ▪ <u>Des programmes de sensibilisation continus sur la compréhension de la loi 014/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature, ont été organisés dans les cinq sites de patrimoine mondial et les villages périphériques ainsi que d'autres aires protégées et leurs zones tampons (Maïko et toutes les réserves communautaires : OKU, REGUMOKI)</u>

			▪ <u>Un logiciel d'identification des spécimens par téléphone, et des émissions radio diffusées, télévisées sont organisées avec les radios communautaires autour de la Réserve de faune à Okapi</u> ▪ <u>Encadrement des populations riveraines des aires protégées à travers un appui aux activités agropastorales à Kinshasa, Tshuapa et au Sud Kivu afin d'inciter la collaboration, la coopération et l'implication des communautés dans les activités de lutte contre la criminalité faunique en amont</u> ▪ <u>Programme de sensibilisation des écoliers sur la protection de la biodiversité sauvage en RDC avec un accent particulier sur la préservation des éléphants (à la RFO, P)G et PNS).</u> ▪ <u>Poursuite de la sensibilisation du public sur la conservation des pangolins au travers des journées portes-ouvertes (à la Garamba et Kinshasa).</u>
--	--	--	--

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
	effectifs de personnes ayant effectué ces visites.		
6.5 Mettre en place une cellule de gestion des conflits homme-animal au Katanga	[INDICATEUR] Mise en place effective d'une cellule de gestion des conflits Homme Animal au Katanga et de 22 Comités de Protection communautaires des Eléphants dans 4 chefferies.	[DEGRÉ D'AVANCEMENT] Substantiellement réalisée Réalisée	Entre 2017 et 2018, au Parc national d'UPEMBA : - Mise en place d'une cellule de gestion des conflits Homme – Animal avec l'appui du partenaire Forgotten Parks Foundation, de l'UICN-Pays-Bas et de l'ONG locale « Biodiversité au Katanga ». Cette Cellule est consécutive à la divagation des éléphants en provenance du Parc national de l'Upemba et aux activités des groupes armés dans la région. Cette activité a été mise en œuvre au Lac Kabamba et à Kitembo. - Mise en place des Comités de protection communautaire des Eléphants dans chaque village environnant le Parc dont 12 dans la chefferie de Kayumba, 3 dans la chefferie de Mulongo-Malemba, 3 à Kaboja et 4 à Malemba- Nkulu. Ces Comités se réunissent une fois la semaine pour évaluer les dégâts des éléphants sur les cultures vivrières des populations et font régulièrement rapports. Ces comités, aidés par la population fabriquent des produits composés de bouse et piments et les rependent autour des champs. En cas de destruction, un mécanisme de compensation des semences aux communautés était mis en place. Bien que les éléphants soient rentrés dans le Parc depuis 2017, le projet continue à œuvrer avec ces Comités dans le cadre de la résilience. Ces Comités ont appuyé l'agriculture et le petit élevage des communautés. Par ailleurs, en plus du Parc national de l'Upemba situé dans les Provinces du Haut-Katanga et du Haut-Lomami, entre 2017 et 2018, au Parc national de la Garamba, une stratégie de gestion des conflits homme-faune a été mise en place. Elle comprend deux volets : la prévention et la gestion de conflit : - Prévention : enregistrement de tous les conflits homme-faune dans le Complexe, dans la base de données afin d'identifier les zones particulièrement sensibles et d'analyser les conflits ; activités de prévention, auprès des agriculteurs : installation de ruches suspendues et/ou de barrières de végétation (composées de Euphorbia milii, gombo, chili et gingembre) autour des champs, afin de repousser éléphants et hippopotames ; Informer et sensibiliser les communautés sur les comportements à adopter face aux espèces sauvages : émission radio produite et diffusée par les radios FM communautaires de la région ; séances de sensibilisation (cf. Activité 6.3) ; - Gestion des conflits / réaction : envoi de patrouilles de refoulement lorsque les communautés contactent le Parc pour des problèmes rencontrés avec la faune dans leur village. En 2022 – 2024 <u>A titre d'extension, au cours de cette période, l'ICCN, avec l'appui des partenaires opérationnels de terrain, a mis en place les structures de mécanisme de Gestion de plaintes dans les paysages Bili-Uere et Maringa Lopori Wamba.</u> <u>Par ailleurs, une cellule pilote de gestion des conflits homme-animal a été mise en place à la Réserve de faune à Okapi. Cette cellule pilote est installée en sous-cellules dans 19 villages environnants où ont été implantées plusieurs boîtes de suggestion assorties d'un numéro vert.</u>

			▪ <u>Cette initiative a été également mise en place et est fonctionnelle dans 19 villages du paysage Bili-Uere et périphéries d'où sont reportés les cas de conflits homme – faune sauvage.</u> ▪ <u>Par contre au niveau du PNG et ses trois domaines contigus, il a été mis en place une base de données « Survey 123 » pour l'enregistrement de plaintes en lien avec les Conflits Homme - Faune avec l'appui de African Parks. Dans le même ordre d'idée, 8 réunions impliquant les Sages et les Acteurs de la société civile ont été tenues dans 64 villages du complexe Garamba pour l'identification des techniques ancestrales légales de protection de cultures et de bétails en vue d'atténuer ou d'éviter carrément les conflits homme – faune.</u> <u>Ces réunions ont abouti à la production d'un draft de stratégie de diffusion des techniques légales de protection de cultures et bétails pour la prévention de Conflit homme-faune sauvage.</u> <u>Au total 345 personnes ont été sensibilisées sur comment vivre en harmonie avec l'Eléphant et les autres espèces fauniques.</u>
--	--	--	---

Section D : Annexe (information complémentaire) (FACULTATIVE)

Annexe 1 : Liste des Acronymes

Annexe 2 : Rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie de mise en application de la Loi (LEAP) et d'Anti braconnage de la SADC

Annexe 3 : Report to the ICCN/Corps PPN from Center for Environmental Forensic Science University of Washington.

LISTE DES ACRONYMES

• APN	:	African Parks Network
• AWF	:	African Wildlife Foundation
• CEEAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
• CENAREF	:	Cellule Nationale des Renseignements Financiers
• CITES	:	Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
• CRIDE	:	Centre de Recherche Interdisciplinaire en Droits de l'Environnement
• CORPPN	:	Corps chargé de la sécurisation et de Protection des Parcs Nationaux et Réserves apparentées
• DCN	:	Direction de Conservation de la Nature
• DGDA	:	Direction Générale des Douanes et Assises
• DGM	:	Direction Générale de Migration
• ICCN	:	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
• ILEA	:	International Law Enforcement Academies
• INAFORJ	:	Institut National de Formation Judiciaire
• PANI	:	Plan d'Action National pour l'Ivoire
• LATF	:	Lusaka Agreement Task Force
• NRCN	:	National Rural Crime Network
• OCC	:	Office Congolais de Contrôle
• ONATRA	:	Office National des Transports
• ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
• ONUDC	:	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
• OPJ	:	Officier de Police Judiciaire
• PALF	:	Projet d'Appui à l'application de la loi sur la faune
• PASA	:	Pan African Sanctuary Alliance
• PK	:	Point Kilométrique
• PNC	:	Police Nationale Congolaise
• PNG	:	Parc National de la Garamba
• PNVi	:	Parc National de Virunga
• RCA	:	République Centrafricaine
• RDC	:	République Démocratique du Congo
• RFO	:	Réserve de Faune à Okapis
• RIACM	:	Regional Investigative and Analytical Case Meeting
• RICC	:	Regional Initiative for Culture and Creativity
• RVA	:	Régie des Voies Aériennes
• SADC	:	Southern African Development Community
• UE	:	Union Européenne
• UNICEP	:	Unité interservices de collaboration et coopération en matière d'enquête et de poursuite liée au blanchissement des capitaux et au financement du terrorisme, en sigle
• USA	:	United State of America
• USAID	:	US Agency for International Development
• WWF	:	Fond Mondial pour la nature

TABLE DES MATIERES

Page :

SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI	2
État d'avancement des activités	3
➤ Des progrès réalisés.....	3
➤ Des principales réalisations	3
SECTION B : Évaluation sommaire des actions (degrés d'avancement attribués).....	6
SECTION C : Évaluation détaillée des actions	15
Section D : Annexe (information complémentaire) (FACULTATIVE)	58
Annexe 1 : Liste des Acronymes	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2: Report to the ICCN/Corps PPN from Center for Environmental Forensic Science University of Washington	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES ACRONYMES	59
• APN	59
:	59
• AWF.....	59
:	59
• CEEAC	59
:	59
Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale	59
• CENAREF.....	59
:	59
Cellule Nationale des Renseignements Financiers	59
• CITES	59
:	59
Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	59
• CRIDE.....	59
:	59
Centre de Recherche Interdisciplinaire en Droits de l'Environnement	59
• CORPPN	59
:	59
Corps chargé de la sécurisation des Parcs Nationaux et réserves naturelles apparentées	59
• DCN	59
:	59
• DGDA	59
:	59
Direction Générale des Douanes et Assises	59
• DGM	59
:	59

Direction Générale de Migration	59
• ICCN	59
:	59
• ILEA	59
:	59
International Law Enforcement Academies	59
:	59
• IPANI	59
:	59
Plan d'Action National Ivoire	59
:	59
Lusaka Agreement Task Force	59
:	59
National Rural Crime Network	59
• OCC	59
:	59
Office Congolais de Contrôle	59
• ONATRA	59
:	59
• ONG	59
:	59
Organisation Non Gouvernementale	59
• ONUDC	59
:	59
• OPJ	59
:	59
Officier de Police Judiciaire	59
• PALF	59
:	59
• PASA	59
:	59
• PK	59
:	59
Point Kilométrique	59
• PNC	59
:	59
Police Nationale Congolaise	59
• PNG	59
:	59
Parc National de la Garamba	59
• PNVi	59

.....	59
.....	59
République Centrafricaine	59
• RDC	59
.....	59
• RFO	59
.....	59
Reserve de Faune à Okapis	59
• RIACM	59
.....	59
Regional Investigative and Analytical Case Meeting	59
• RICC	59
.....	59
Regional Initiative for Culture and Creativity	59
• RVA	59
.....	59
Régie des Voies Aériennes	59
• SADC	59
.....	59
Southern African Development Community	59
• UE	59
.....	59
Union Européen	59
• UNICEP	59
.....	59
Unité interservices de collaboration et coopération en matière d'enquête et de poursuite liée au blanchissement des capitaux et au financement du terrorisme, en sigle	59
• USA	59
.....	59
United state of America	59
• USAID	59
.....	59
US Agency for International Development	59
• WWF	59
.....	59
Fond mondial pour la nature	59
TABLE DES MATIERES	60